



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 19.07.31.13

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES
Révision du CAP OVIN 3ème génération
Approbation d'un avenant
Modification de délibération

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **05 juillet 2019** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 28 juin 2019 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP OVIN 3^{ème} génération (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- de modifier en conséquence la délibération du 07 avril 2017 (CPR n°17.04.31.15)
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cet avenant.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 05 juillet 2019

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**AVENANT n°1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET OVIN 3^{ème}
Génération**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 05 juillet 2019 (CPR n°19.07.31.13), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

et

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Philippe NOYAU,

Et

l'Association Régionale des Eleveurs d'Ovins du Centre (AREOC), ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-François VINCENT,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.50388 (2018/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente régionale,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU les délibérations des Commissions Permanentes du Conseil régional (CPR n°17.04.31.15) du 07/04/2017, (CPR n°19.07.31.13), du 17/10/2018 (CPR n°18.09.31.04) du 07 juin 2019 adoptant le programme relatif au Cap Ovin 3^{ème} génération,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet de l’avenant

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

L’article 4 du contrat initial d’appui au projet, relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 492 874 € (1 232 799 €** au titre de la politique agriculture et **260 075 € de FEADER potentiel)** pour la réalisation du programme Cap Ovin 3^{ème} génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

L’article 5 du contrat initial d’appui au projet relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Ovin 3^{ème} Génération** » est modifié comme suit

L’engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d’application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

Article 3 :

Les autres articles du contrat initial d’appui au projet restent inchangés.

Fait à Orléans, le 05 juillet 2019
en 3 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
Le Vice-Président

Pour la Chambre Régionale
d’Agriculture du Centre-Val de
Loire
Le Président

Harold HUWART

Philippe NOYAU

Le Président de l’AREOC

Jean-François VINCENT



➤ **AREOC**
Association Régionale
de la filière Ovine
du Centre-Val de Loire



Filière ovine Région Centre-Val de Loire

Programme d'actions 2017 – 2021

CAP Ovins 3^{ème} génération
adopté en CPR du 07 avril 2017

Révision à mi-parcours

PROJET DE FILIÈRE OVINS



avec le soutien de



CAP FILIERE OVINE DU CENTRE-VAL DE LOIRE 2017-2021

AXE A. APPUI TECHNIQUE ET REFERENCES

- ACTION A.1 Conforter et organiser le conseil ovin
- ACTION A.2 Soutenir et développer l'accompagnement technique des éleveurs
- ACTION A.3 Conduire les travaux d'expérimentation nécessaires
- ACTION A.4 Améliorer la gestion de l'herbe et des fourrages
- ACTION A.5 Soutenir des projets d'étude innovants
- ACTION A.6 Amélioration génétique des races locales
- ACTION A.7 Maillage territorial du conseil en élevage

AXE B. COMMUNICATION

- ACTION B.1 Réaliser une communication à destination de la filière et de ses partenaires
- ACTION B.2 Organiser des journées régionales de filière à destination des éleveurs
- ACTION B.3 Organiser une journée à destination des prescripteurs
- ACTION B.4 Soutenir le salon Tech'Ovin et la session d'accueil d'actifs

AXE C. COMMERCIALISATION ET SEGMENTATION

- ACTION C.1 Développer et promouvoir les SIQO et mentions
- ACTION C.2 Soutenir les investissements dans les outils collectifs
- ACTION C.3 Développer la production biologique valorisantes

AXE D. PERENNITE DE LA FILIERE, INSTALLATION ET FORMATION

- ACTION D.1 Accompagner la mise en place de troupeaux ovins
- ACTION D.2 Accompagner la formation dans l'enseignement agricole à l'élevage ovin
- ACTION D.3 Introduction d'ateliers ovins « clés en main » dans des exploitations céréalières ou de polyculture-élevage
- ACTION D.4 Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation

AXE E TRAVAIL EN ELEVAGE

- ACTION E.1 Améliorer les performances du troupeau : OVIBOX 2
- ACTION E.2 Soutenir les investissements en élevage
- ACTION E.3 Organiser des solutions pérennes d'appui aux éleveurs dans le travail

AXE A : APPUI TECHNIQUE ET RÉFÉRENCES

Action A-1 : Conforter et organiser le conseil ovin

Objectif	<p>Disposer d'un accompagnement technique efficace sur toute la région.</p> <p>Les moyens humains dédiés au conseil ovin, en région, se réduisent et les professionnels s'inquiètent de ce désinvestissement. Parallèlement, les moyens financiers déployés jusqu'à présent pour assurer un conseil technique auprès d'une majorité de producteurs sont aussi de plus en plus limités, ce qui contribue d'autant plus à la réduction des moyens humains, en particulier dans les Chambres d'agriculture, mais aussi dans les Organisations de producteurs. Ainsi, l'appui technique est un levier de développement non seulement prioritaire pour développer la production et la technicité des élevages, mais aussi un axe de travail que la profession souhaite renforcer et à minima préserver.</p>
Description	<p>1/ Animer une réflexion globale de la filière pour identifier les solutions à la réponse aux besoins des éleveurs en appui technique pour les départements où il n'y a plus de technicien ovin départemental ou peu de temps d'agent consacré au conseil ovin. L'objectif est de mener une réflexion avec les professionnels locaux afin de préciser la nature de leur demande : animation syndicale ou de Groupement de Développement Agricole, besoins de conseil technique et de suivis des élevages du point de vue technico-économique, besoins de conseils spécialisés en génétique, qualité des agneaux, etc, et d'y répondre de façon concrète par l'intervention d'un ou plusieurs techniciens.</p> <p>L'AREOC et la CRACVL assureront l'animation de cette réflexion globale avec les OP et OPA.</p> <p>Il est proposé de tester la mise en place d'un n° vert unique. Tout éleveur de la région Centre Val de Loire, pourra via ce numéro avoir un premier contact avec l'un des conseillers ovins de la région, qui pourra le rediriger si nécessaire. Un planning annuel sera mis en place sous la coordination de l'AREOC.</p> <p>-Mise en œuvre du planning et coordination Temps passé AREOC : 4j sur 2019 et 2020 Les conseillers (Chambre d'agriculture, Conseil élevage et OP) remplissent un planning partagé. A chaque début d'année ils s'engagent sur les jours où ils pourront répondre.</p> <p>- Création du n° vert 500€/an * 2ans = 1000€ - Hors CAP</p> <p>-Suivi : enregistrement des appels / questions ; réalisé par les conseillers sur leur temps Hors CAP</p> <p>2/ Organiser l'appui technique par la mise en place d'une Animation Technique Régionale FranceAgriMer assurée par l'AREOC dès 2017. La réponse à cet appel à projets FranceAgrimer consiste en la mise en œuvre de sessions d'appui technique collectif de groupes d'éleveurs déclinées en quatre phases : diagnostics en exploitation, partage des résultats, définition et mise en œuvre de plans d'actions dans les élevages, bilans et remontée d'indicateurs par exploitation.</p> <p>L'animation technique régionale (A.T.R.) est conduite sur la base du contenu défini par FranceAgriMer : Elaboration des objectifs du programme de la filière ovins viande, Définition, suivi et évaluation du programme d'actions régionales, Organisation de la remontée des données techniques, dont les indicateurs par thématique, Analyse, synthèse quantitative et qualitative, marge de progrès du programme régional.</p> <p>3/ Animer le réseau des techniciens ovins (OP et OPA) de la région via un groupe technique régional qui se réunira 3 fois par an et sera animé par la Chambre Régionale d'Agriculture. Dans ce groupe seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les thématiques des cellules techniques et du COST du CIIRPO et sur les besoins des éleveurs et techniciens.

	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats du réseau Herbe et Fourrages - Les actions du CAP filière - L'organisation des journées régionales - L'élaboration des documents d'informations des éleveurs et de la filière - Les références technico-économiques par système. <p>4/ Conforter les compétences en conseil technique ovin par l'organisation de journées de formation des techniciens : les premières en 2017 seront axées sur la maîtrise et la valorisation des logiciels de gestion de troupeau et l'utilisation des équipements et outils liés à l'identification électronique ; les responsables professionnels qui le souhaitent pourront y participer.</p> <p>D'autres thématiques seront abordées par la suite sur les questions sanitaires de gestion du parasitisme, et d'autres thèmes techniques. L'organisation régionale de ces formations est faite par l'AREOC avec l'appui du CIIRPO.</p>
Indicateurs de suivi	<p>1/ Compte-rendu de réunion</p> <p>2/ Compte-rendu annuel ATR.</p> <p>3/ Compte-rendu de réunion</p> <p>4/ Nombre de techniciens (CA, OP etc...) inscrits aux formations</p>
Indicateurs de résultat	<p>1/ Mise en œuvre d'un plan régional d'animation et/ou d'un n°vert</p> <p>2/ Amélioration du taux de réalisation des AT FAM, 54% en 2015.</p> <p>3/ Animation technique dans tous les départements</p> <p>4/ 3 jours de formation en 2017, puis 2 jours par an les années suivantes</p>
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>A.1/ TOTAL=84 453€</p> <p>1/ = 8 800€</p> <p>Fonctionnement AREOC= 6 jours sur 2 ans (coût journalier 550€ max)= 3300€</p> <p>Fonctionnement CRACVL = 6 jours sur 2 ans (coût journalier 550€ max)= 3300€ (pour mémoire)</p> <p>Accompagnement à la mise en place du n° vert AREOC : 2200€</p> <p>2/ = 60 053€ de crédits FAM 2017.</p> <p>3/ = 13 200€</p> <p>Fonctionnement CRACVL= 3 réunions par an x 2 jours (coût journalier 550€ max) x 4 années = 13 200€ (pour mémoire convention CRACVL/Région)</p> <p>4/ Total = 2 400€</p> <p>-Fonctionnement 4 jours : organisation de session de formation = 2 200€</p> <p>-Investissement : location salle = 200€</p>
Demande Conseil Régional	<p>A.1/ total = 3 950€</p> <p>1/50% de 5 500€ = 2750€</p> <p>4/50%= 1 200€</p>
Bénéficiaires	<p>1/AREOC</p> <p>4/AREOC</p>
Demande Etat	1/FAM Animation Technique Régionale
Mise en œuvre	<p>1/ CRACVL et AREOC</p> <p>2/ AREOC</p> <p>3/CRACVL</p> <p>4/AREOC</p>

Action A-2 : Soutenir et développer l'accompagnement technique des éleveurs

Objectif	Assurer un suivi technique des élevages ovins
Description	<p>Accompagner les éleveurs sur les thématiques prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un nouveau troupeau = accompagnement d'un nouvel éleveur, c'est-à-dire installation ou diversification, complémentarité céréaliers/éleveurs - Autonomie alimentaire et agroécologie : adaptation de l'alimentation au contexte territorial, pâturage tournant-dynamique, implantation de fourrages-dérobées-luzernes pour anticiper/faire face aux épisodes de sécheresse, rations, analyses fourrages, pâturage de dérobées, entretien des zones difficiles - Prévention-hygiène = alimentation et prévention, conditions de logement et ambiance des bâtiments, conduite d'élevage (pratiques, abreuvement, parcelles...)... - Amélioration productivité numérique : Gestion de la reproduction, Maîtrise de la mortalité, Insémination artificielle, échographies, planning de reproduction, génétique - Economie/Coûts de production : marge brute de l'atelier ovin, bilan de lots (ovi culture), GTE - Environnement : CAP2ER® spécifique ovin niveau 1 - Bien-être animal : test des indicateurs nationaux (alimentation, santé, logement...)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'éleveurs suivis par an - Nombre d'interventions effectuées par les techniciens ovins
Indicateurs de résultat	147 éleveurs suivis / an
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>A.2/TOTAL= 409 952€</p> <p>Coût subventionnable plafonné à 200 € par intervention (une demi-journée)</p> <p>En moyenne, 3 interventions par an par éleveur, sur 4 ans, environ 147 éleveurs suivis par an, soit 84 000 € par an.</p> <p>En 2019 et jusqu'à la fin du CAP, 147*3 visites*0.5j*550€ max</p>
Demande Conseil Régional	<p>50% = 204 976€</p> <p>Forfait de 200€ par intervention (50 % du coût plafonné), soit 42 000 € par an et 168 000 € pour 4 ans.</p> <p>En 2019 et jusqu'à la fin du CAP, le forfait sera de 137.50€ max par intervention.</p>
Bénéficiaires	<p>OP ou coopérative agréée et OPA</p> <p>Conditions d'éligibilité des éleveurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taille de troupeau de 100 brebis minimum, sauf dans le cas d'une création d'atelier où il est exigé d'avoir 100 brebis au terme de 2 années ; - adhésion à une OP ou une coopérative agréée, ou avec critère de contractualisation (mêmes conditions que celles de la majoration de l'aide aux ovins – contrat avec l'abattoir) et adhésion à un réseau (ex : Bienvenue à la Ferme, syndicat ovins...).
Mise en œuvre	OP ou coopérative agréée et OPA, avec coordination CRA

Action A-3 : Conduire les travaux d'expérimentation nécessaires

Objectif	<p>Soutenir les travaux d'expérimentation et de transfert réalisés par le CIIRPO en production ovine, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver des solutions aux difficultés techniques rencontrées sur le terrain, et ainsi améliorer la technicité des élevages - disposer en région des outils de diffusion créés par le CIIRPO - mettre en adéquation les programmes d'expérimentation aux besoins de la filière.
Description	<p>1/ Participer aux cellules techniques et aux COST pour que les besoins de la filière ovine régionale en termes d'expérimentation soient pris en compte dans les programmes du CIIRPO.</p> <p>2/ Soutenir le CIIRPO pour la mise en œuvre des programmes de recherche et développement, en lien avec les thématiques prioritaires pour la filière régionale :</p> <p>La PRODUCTIVITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Performances de reproduction : Etude sur notes d'état corporel, production de références pour le conseil * Gestion du parasitisme : étude des voies génétiques et alimentaires pour limiter les anthelminthiques * Vigueur de l'agneau : réduire la mortalité par des agneaux plus robustes et vigoureux dès la naissance * Alimentation des agneaux : niveau azoté optimum dans les rations (FAM Autoprotagno) * Maîtrise de la reproduction : essai pour réduire l'utilisation d'hormone en synchronisation des chaleurs chez la brebis * Diffusion des références acquises en Ovins-Céréales <p>Les pratiques AGRO-ECOLOGIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pâturage cellulaire/Pâturage tournant : implantation en région CVL sur les techniques de pâturage * Production d'agneaux agroécologiques : utilisation de dérobées – prairies multi-espèces * Pâturage des cultures intermédiaires : Intérêts techniques et économiques dans les exploitations ovins/céréales * Espèces fourragères adaptées aux aléas climatiques : étude sur le comportement des chicorées et plantains <p>Projets d'études : pâturage des céréales, quel intérêt ? traitements sanitaires alternatifs : quelles réussites ? ...</p> <p>Le CIIRPO s'impliquera davantage dans les actions du CAP'OVIN à partir de 2017, et plus précisément :</p> <p>Le pâturage cellulaire : En complément des travaux conduits sur l'exploitation du Mourier, le projet d'expérimentation du pâturage cellulaire sera développé sur le lycée agricole de Montargis avec un appui spécifique du CIIRPO. – en articulation avec D-2 : Accompagner la formation à l'élevage ovin. 6 jours ingénieurs et 6 jours techniciens. Ce travail nécessitera des investissements spécifiques à solliciter par le Lycée de Montargis.</p> <p>Action A-3 : Conduire les travaux d'expérimentation nécessaires (en relation avec l'action D-2)</p> <p>Cette action reprend l'ensemble des expérimentations détaillées dans les actions du programme CIIRPO au travers les 3 axes de travail définis que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compétitivité économique • Développer des pratiques agroécologiques et s'adapter au changement climatique • Améliorer les conditions et l'efficacité du travail <p>Une action sera plus spécifiquement mise en place dans la région Centre-Val de Loire. Il s'agit du développement de pratiques innovantes de pâturage :</p> <p>Le pâturage cellulaire : une gestion innovante du pâturage pour améliorer la valorisation du potentiel de production des prairies en élevage ovin.</p> <p>En complément des travaux conduits sur le site expérimental du Mourier, le projet de suivi du pâturage cellulaire sera développé sur l'EPLEFPA de Montargis (45) avec un appui spécifique du CIIRPO sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en place du dispositif expérimental • Rédaction du protocole

	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réalisation du protocole et des mesures spécifiques • Suivi de l'étude • Appui à la collecte et valorisation des données <p>Une journée technique spécifique sur les pratiques du pâturage en mini parcelles sera réalisée à destination des éleveurs, techniciens et apprenants.</p> <p>Action A-4 : Améliorer la gestion de l'herbe et des fourrages Dans le cadre du programme Herbe et Fourrages, le CIIRPO apportera un appui spécifique notamment au travers des rencontres du réseau d'éleveurs. Le développement des complémentarités entre le réseau Herbe & Fourrages avec les expérimentations du CIIRPO sera tout particulièrement mis en avant. Notamment, la complémentarité herbe et céréales et la valorisation des prairies permanentes ainsi que les nombreuses autres expérimentations conduites sur le pâturage et fourrages (dérobées, couverts végétaux, pâturage hivernal,...).</p> <p>Le CIIRPO participera aussi au groupe de réflexions pour fixer les orientations d'étude et de suivi en élevage ovin du nouveau programme.</p> <p>Action A-5 : Soutenir des projets d'étude innovants Le CIIRPO participera au groupe de montage du projet de recherche pour pallier au problème de la résistance aux anthelminthiques et aux autres projets régionaux (AAP PEI 2018, etc).</p> <p>Action B-1 : Réaliser une communication à destination de la filière et de ses partenaires Dans le cadre de cette action, le CIIRPO apportera ses compétences et son savoir-faire pour la création et la rédaction des Newsletter « filière ovine » en ligne à destination des éleveurs et acteurs de la filière. La fréquence prévue est, selon l'actualité, 4 à 6 newsletters par an.</p> <p>Action B-2 : Organiser et soutenir des journées régionales de filière Le CIIRPO participera à la mise en œuvre de journées régionales et départementales techniques à destination des éleveurs et acteurs de la filière.</p> <p>Action D-2 : Accompagner les lycées agricoles Le CIIRPO travaille depuis de nombreuses années en collaboration avec les lycées agricoles de plusieurs régions françaises. Des actions expérimentales ont été mises en place depuis 2015 sur 2 lycées agricoles de la région Centre-Val de Loire (Montargis et Bourges). Ce partenariat doit être conforté et pourrait être développé dans de nouveaux lycées.</p> <p>Le CIIRPO participera à la mise en œuvre des tâches programmées dans le cadre de cette action, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les établissements à monter des systèmes d'exploitation performants • Organisation par le CIIRPO d'une journée portes-ouvertes pour les apprenants, délocalisée en région CVL. <p>Action D-3 : Rendre l'élevage ovin utile pour les céréaliers Le CIIRPO pilote depuis 2014 un projet de modèle type d'atelier ovin chez les céréaliers. Dans le cadre de CAPOVIN, il participera au groupe de travail qui vise à renforcer les liens avec les céréaliers pour mettre en place des ateliers ovins complémentaires ou des partenariats avec des éleveurs. Il participera aussi à l'organisation de portes ouvertes.</p> <p>Action E-3 : Trouver des solutions de remplacement Cette action vise à mettre en place des solutions pour assurer le remplacement des éleveurs lors des périodes de charge de travail importante. Le CIIRPO interviendra en appui des O.P. pour proposer des solutions d'organisation répondant à la demande des éleveurs.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Techniciens de la région présents aux cellules techniques et journées de rencontres techniciens, ainsi qu'aux COST, responsables professionnels présents aux instances de gouvernance du CIIRPO. Liaison avec les Lycées Agricoles. - Synthèse des comptes rendus d'étape et résultats d'expérimentation par action

Indicateurs de résultat	- Travaux, publications et interventions du CIIRPO - Diffusion des publications du CIIRPO en région Centre Val de Loire et participation du CIIRPO aux rencontres, comités de filière et actions du CAP																																																																
Calendrier	2017-2018-2019-2020																																																																
Coût	<p>1/ participation de techniciens région CVL (pour mémoire) 2/ 1 104 272€ = 276 068€ x 4 années 4 000€ d'investissements spécifiques au Lycée de Montargis (pour mémoire) (nouveau tableau actualisé)</p> <p style="text-align: center;">Détail ligne Diffusion Recherche Région Centre Val de Loire</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">DEPENSES</th> <th style="text-align: center;">En EUROS</th> <th style="text-align: left;">RECETTES</th> <th style="text-align: center;">En EUROS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>total</td> <td style="text-align: right;">256 792</td> <td></td> <td style="text-align: right;">256 792</td> </tr> <tr> <td>Diffusion-recherche programme pérenne</td> <td style="text-align: right;">236 292</td> <td>Région Nouvelle aquitaine - FEADER</td> <td style="text-align: right;">92 547</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région Centre Val de Loire cap Ovins 3</td> <td style="text-align: right;">15 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>autofinancement-idele</td> <td style="text-align: right;">128 745</td> </tr> <tr> <td>Nouvelles actions CVL dont :</td> <td style="text-align: right;">20 500</td> <td>Région Centre Val de Loire cap Ovins 3</td> <td style="text-align: right;">10 000</td> </tr> <tr> <td> <i>Action A3 (6 jours ing+6 jours tech)*</i></td> <td style="text-align: right;">4 200</td> <td>autofinancement-idele</td> <td style="text-align: right;">10 500</td> </tr> <tr> <td> <i>Action A4 (4 jours ing+2 jours tech)*</i></td> <td style="text-align: right;">2 300</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Action A5 (4 jours ing)*</i></td> <td style="text-align: right;">1 800</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Action B1 (5 jours ing+2 jours tech)*</i></td> <td style="text-align: right;">2 750</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Action B2 (6 jours ing+3 jours tech)*</i></td> <td style="text-align: right;">3 450</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Action D2 (4 jours ing+3 jours tech)*</i></td> <td style="text-align: right;">2 550</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Action D3 (2 jours ing+2 jours tech)*</i></td> <td style="text-align: right;">1 400</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Action E3 (2 jours ing)*</i></td> <td style="text-align: right;">900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Appui secrétariat technique** (transversal) 2 jours</i></td> <td style="text-align: right;">550</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <i>Déplacement (transversal)</i></td> <td style="text-align: right;">600</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><small>* besoin d'équipements spécifiques pâturage cellulaire (cloture-abreuvement) demande de subvention régionale par le Lycée Agricole de Montargis (4000€) ** Appui à l'organisation de réunions, impression et préparation des docs et supports techniques, relecture...</small></p> <p>Remarque : le nombre de jours mobilisés par action est à titre indicatif.</p>	DEPENSES	En EUROS	RECETTES	En EUROS	total	256 792		256 792	Diffusion-recherche programme pérenne	236 292	Région Nouvelle aquitaine - FEADER	92 547			Région Centre Val de Loire cap Ovins 3	15 000			autofinancement-idele	128 745	Nouvelles actions CVL dont :	20 500	Région Centre Val de Loire cap Ovins 3	10 000	<i>Action A3 (6 jours ing+6 jours tech)*</i>	4 200	autofinancement-idele	10 500	<i>Action A4 (4 jours ing+2 jours tech)*</i>	2 300			<i>Action A5 (4 jours ing)*</i>	1 800			<i>Action B1 (5 jours ing+2 jours tech)*</i>	2 750			<i>Action B2 (6 jours ing+3 jours tech)*</i>	3 450			<i>Action D2 (4 jours ing+3 jours tech)*</i>	2 550			<i>Action D3 (2 jours ing+2 jours tech)*</i>	1 400			<i>Action E3 (2 jours ing)*</i>	900			<i>Appui secrétariat technique** (transversal) 2 jours</i>	550			<i>Déplacement (transversal)</i>	600		
DEPENSES	En EUROS	RECETTES	En EUROS																																																														
total	256 792		256 792																																																														
Diffusion-recherche programme pérenne	236 292	Région Nouvelle aquitaine - FEADER	92 547																																																														
		Région Centre Val de Loire cap Ovins 3	15 000																																																														
		autofinancement-idele	128 745																																																														
Nouvelles actions CVL dont :	20 500	Région Centre Val de Loire cap Ovins 3	10 000																																																														
<i>Action A3 (6 jours ing+6 jours tech)*</i>	4 200	autofinancement-idele	10 500																																																														
<i>Action A4 (4 jours ing+2 jours tech)*</i>	2 300																																																																
<i>Action A5 (4 jours ing)*</i>	1 800																																																																
<i>Action B1 (5 jours ing+2 jours tech)*</i>	2 750																																																																
<i>Action B2 (6 jours ing+3 jours tech)*</i>	3 450																																																																
<i>Action D2 (4 jours ing+3 jours tech)*</i>	2 550																																																																
<i>Action D3 (2 jours ing+2 jours tech)*</i>	1 400																																																																
<i>Action E3 (2 jours ing)*</i>	900																																																																
<i>Appui secrétariat technique** (transversal) 2 jours</i>	550																																																																
<i>Déplacement (transversal)</i>	600																																																																
Demande au Conseil Régional	A.3/Total= 100 000€ Soit 25 000€ par an. Aides publiques sollicitées par an : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et FEADER : 92 547 € - Autofinancement-Idele par an : 139 245 €																																																																
Bénéficiaires	CIIRPO																																																																
Mise en œuvre	CIIRPO																																																																

Action A-4 : Améliorer la gestion de l'herbe et des fourrages

Objectif	Sécuriser la conduite des systèmes herbagers et diminuer les coûts de production des élevages, en accompagnant les éleveurs pour une meilleure gestion de l'herbe, des fourrages, des intercultures... et une amélioration de l'autonomie fourragère.
Description	<p>Cf. programme Herbe et Fourrages régional, avec pour thématiques prioritaires pour la filière ovine:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la complémentarité herbe et céréales (COP) - la valorisation des prairies permanentes <p>Développer les complémentarités entre le réseau Herbe & Fourrages avec les expérimentations du CIIRPO.</p> <p>Former les nouveaux techniciens ovins à la méthode.</p> <p>Faire intervenir le réseau Herbe et Fourrage lors des journées départementales et régionales ovines.</p> <p>Adapter les messages et conseils à destination des éleveurs ovins.</p> <p>Les travaux H&F seront présentés régulièrement dans le cadre du groupe technique régional ovin cf A.1.2</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'éleveurs ovins dans le groupe « herbe » et nombre de groupes</p> <p>Nombre d'éleveurs ovins suivis en fermes pilotes : en 2015-2016 au nombre 4</p> <p>Participation du CIIRPO aux réunions du réseau H&F</p>
Indicateurs de résultat	<p>Maintenir ou augmenter le nombre de fermes pilote à au moins 4</p> <p>Evaluation de l'amélioration du bilan technico-économique des fermes pilotes.</p>
Calendrier	2017-2021
Coût	250 117€ pour la filière ovine. Au prorata du nombre de jours par filière et au prorata entre les 5 filières animales selon le nombre d'élevages par filière en région Centre-Val de Loire.
Demande au Conseil régional	40 019€
Autres financeurs	FEADER= 160 075€ Chambres d'agricultures du Centre-Val de Loire et OP= 50 023€
Bénéficiaire	OP, OPA impliqués dans le programme Herbe & Fourrages
Mise en œuvre	OP OBL, les CAs

Action A-5 : Soutenir des projets d'étude innovants

Objectif	<p>Mettre en place des projets innovants d'expérimentation pour répondre aux problématiques des éleveurs telles que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mesurer la diminution d'infestation parasitaire des prairies par des brebis résistante génétiquement par rapport à des brebis sensibles. 2) Déployer en élevage une méthode d'assainissement parasitaire du milieu via l'introduction d'animaux résistants. 3) Productivité des brebis, bien-être animal, valorisation de la ressource herbagère, limitation des rejets de résidus chimique dans l'environnement, préservation de la biodiversité des prairies (insectes). <p>Et cela pour tous les systèmes de productions.</p> <p>En s'appuyant sur le dispositif innovant d'expérimentation de l'organisme GÉnetique Ovine de Développement (GEODE) en région Centre-val de Loire et en partenariat avec la filière ovine régionale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Développer des élevages ovins très économes en intrants, et plus particulièrement en concentré. La recherche portera sur une valorisation maximale des fourrages, étudier le comportement de différentes races ovines face à leur aptitude à valoriser les fourrages. 5) Etudier l'aptitude de différentes races à désaisonner sans l'utilisation d'hormones ; travaux sur l'effet bélier. <p>Les points 4 et 5 feront l'objet d'un dépôt de dossier à l'appel à projet PEI 2017.</p>
Description	<p>1/Projet de recherche appliquée pour pallier au problème de la résistance des parasites aux anthelminthiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sur les races du berceau Nouvelle Aquitaine. Il pourrait être intéressant de travailler sur les races régionales. ✓ Ce projet répondrait à une véritable problématique des producteurs, qui risque de s'accroître de plus en plus dans les années à venir et qui a par ailleurs des conséquences environnementales. ✓ Etant donné que cette problématique touche les élevages qui pratiquent le pâturage, ce projet est donc, en outre, en lien étroit avec l'objectif de valorisation de l'herbe promu via le CIIRPO et le programme Herbe et Fourrages. <p>Quatre races ovines allaitantes dont le berceau se trouve en région CVL et suivies par GEODE (Berrichon du Cher, Solognote, Charmoise et Berrichon de l'Indre) sont ciblées par le projet. Ce protocole sera facilement transposable à terme à d'autres races allaitantes d'intérêt pour la région CVL telles que CHAROLAIS, TEXEL et VENDEEN.</p> <p>L'objet du projet est de mettre en évidence sur ces quatre races une diversité de réponse à une infestation aux parasites de type strongles gastro-intestinaux.</p> <p>A/ PHENOTYPAGE GENETIQUE DES BELIERS DE Station de Contrôle Individuel/Centre d'Elevage octobre 2017-2020</p> <p>3 Centres d'élevages et Station du Centre-Val de Loire (Solognot, Berrichon de l'Indre et Berrichon du Cher) en infestation artificielle pour repérer par phénotypage les mâles reproducteurs les plus résistants et les plus sensibles (coprologies pour comptage des larves excrétées et prise de sang pour suivi anémie.</p> <p>Le phénotypage = 2 infestations de 30 jours avec phase intermédiaire de repos de 15 jours + 4 prises de sang + 4 coprologie + temps agents</p> <p>-478 phénotypage (coût unitaire de 50€) au total sur 3 ans sur 3 Centres d'élevage</p> <p>-Coût phénotypage d'analyse =50€ x 478 phénotypage= 23 900€</p> <p>-Temps agents GEODE phénotypage (prélèvement) = 33 jours sur 3 ans x 550€ max/j (coût journalier ingénieur) = 18 150€</p> <p>-Temps agents GEODE (évaluation performances de ce nouveau caractère hors schéma de sélection) = 20 jours sur 3 ans x 375€ (coût journalier technicien)= 7 500€</p> <p>TOTAL= 49 550€</p> <p>B/ SUIVI DES LOTS DE FEMELLES "Résistante" ET "Sensible" AU PATURAGE à partir 2019</p>

	<p>Recherche des 6 élevages pilotes du Centre-Val de Loire du projet pour mise en lot au pâturage et suivi sur 3 ans, formation, organisation du protocole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et mise en œuvre du protocole « déploiement en élevage » = 6 jours agent GEODE x 550€ max (coût journalier ingénieur)= 3 300€ - Déploiement en élevage pour 4 races (Solognot, Berrichon de l'Indre et Berrichon du Cher et Charmoise): suivi à l'herbe de femelles filles des béliers identifiés résistants d'un côté et sensibles de l'autre (2 lots de 20 brebis en infestation naturelle conduits sur pâtures distinctes) pendant 3 ans dans 6 élevages. Mesurer pour les deux lots les différences d'excrétion de larves infestantes dans le milieu, l'assainissement parasitaire des pâtures et l'impact sur la réduction du nombre de traitements anthelminthique des brebis. Suivi comparatif de la reproduction, des carrières productives (contrôle de performances) et de la rusticité des brebis des 2 types, résistant et sensible. <p>Coprologies en mélange sur 15 brebis = 144 mesures x 8€ = 1 152€ Frais de formation à la coprologie laboratoire de l'Alliance Pastorale par ENSVT= 1 000€ (pour mémoire prise en charge GEODE) Temps agent GEODE de prélèvement et suivi état Corporel = 38 jours x 375€ (coût journalier technicien)= 14 250€ TOTAL= 19 702€</p> <p>C/ ANALYSE DES RESULTATS Temps ingénieur analyse et synthèse = 21 jours x 550€ (coût journalier ingénieur)= 11 550€ Frais impression plaquette de résultats sur 3 ans= 2 100€ Diffusion via les journées techniques régionales et départementales. Total= 13 650€</p> <p>2/Projet d'étude des systèmes ovins les plus économes possibles, avec et sans désaisonnement en AgriBio et conventionnel. Ce projet fera l'objet d'un dossier AAP PEI 2017.</p>
Indicateurs de suivi	Base de données
Indicateurs de résultat	Amélioration de la productivité des brebis et de leur état corporel.
Calendrier	2017-2021
Coût	A.5.1/TOTAL= 82 902€
Demande au Conseil régional	A.5.1/50% TOTAL= 40 951€ A.5.2/PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) avec réponse Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) avant le 31/03/2017 puis réponse à l'Appel A Projet (AAP) 2017.
Bénéficiaire	GEODE
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire
Mise en œuvre	1/GEODE 2/ Portage AREOC et Animation Biocentre. Partenaire INRA

Action A-6 : Amélioration génétique des races locales

Objectif	<p>Soutenir au sein de GEODE, les sections raciales issues de la région Centre Val de Loire.</p> <p>Pour les races Berrichon du Cher et Charmoise : l'objectif est de produire davantage de béliers à haute valeur génétique selon les besoins de la filière, en mettant en œuvre progressivement de nouveaux outils de sélection.</p> <p>Pour les races Berrichon de l'Indre et Solognote : l'objectif est de conserver le patrimoine génétique de ces races à faible effectif et d'en développer les populations.</p>																																									
Description	<p>Race Berrichon du Cher : Renforcer la connexion génétique des élevages entre eux pour améliorer l'évaluation des qualités maternelles (qualité des index) ; optimiser l'utilisation de la Station de Contrôle Individuel (SCI) et du testage sur descendance des qualités bouchères.</p> <p>Race Charmoise : Dynamiser l'utilisation du Centre d'Elevage (CE) par l'amélioration des accouplements raisonnés des meilleurs reproducteurs en élevage.</p> <p>Race Berrichon de l'Indre : Optimiser l'utilisation des béliers regroupés en Centre d'Elevage pour limiter la consanguinité (gestion des parentés) dans les élevages utilisateurs de la base de sélection et hors base de sélection.</p> <p>Race Solognote : Dynamiser l'utilisation du Centre d'Elevage comme principal outil de gestion de la variabilité génétique et de conservation de la race. Mise en avant de la valorisation des espaces herbagers difficiles qu'elle utilise.</p> <p>Pour les quatre races, des actions de promotion sont réalisées au travers de manifestations locales (ventes des SCI et CE) et régionales et de salons nationaux.</p>																																									
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'éleveurs approvisionnant les SCI / Centres d'Elevage, Nombre de béliers qualifiés en sortie de stations. Nombre de béliers testés sur descendance en race Berrichon du Cher. Caractérisation de la diversité génétique en races Berrichon de l'Indre et Solognote.</p>																																									
Indicateurs de résultat	<p>Importance de la diffusion : Nombre de béliers des SCI et Centres d'Elevage diffusés dans la base de sélection et hors base de sélection – Nombre de doses de semence mises en place pour la race Berrichon du Cher – Nombre de femelles diffusées - Outils de sélection mis en place</p> <p>Qualité de la génétique diffusée (sur ascendance, performances propres, diversité génétique)</p> <p>Nombre d'opérations de promotion des 4 races.</p>																																									
Calendrier	2018-2021																																									
Coût	<p>TOTAL = 396 300€ (132 100€ *3ans)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>COÛT HT</th> <th>Testage</th> <th>SCI ou Centre d'Elevage</th> <th>Promotion</th> <th>Suivi des élevages</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Berrichon du Cher</td> <td>15 600 €</td> <td>7 000 €</td> <td>25 500 €</td> <td>25 000 €</td> <td>73 100 €</td> </tr> <tr> <td>Charmoise</td> <td>-</td> <td>4 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>22 000 €</td> </tr> <tr> <td>Berrichon de l'Indre</td> <td>-</td> <td>2 000 €</td> <td>2 000 €</td> <td>5 000 €</td> <td>9 000 €</td> </tr> <tr> <td>Solognote</td> <td>-</td> <td>8 000 €</td> <td>3 000 €</td> <td>17 000 €</td> <td>28 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>15 600 €</td> <td>21 000 €</td> <td>38 500 €</td> <td>57 000 €</td> <td>132 100 €</td> </tr> </tbody> </table>						COÛT HT	Testage	SCI ou Centre d'Elevage	Promotion	Suivi des élevages	TOTAL	Berrichon du Cher	15 600 €	7 000 €	25 500 €	25 000 €	73 100 €	Charmoise	-	4 000 €	8 000 €	10 000 €	22 000 €	Berrichon de l'Indre	-	2 000 €	2 000 €	5 000 €	9 000 €	Solognote	-	8 000 €	3 000 €	17 000 €	28 000 €		15 600 €	21 000 €	38 500 €	57 000 €	132 100 €
COÛT HT	Testage	SCI ou Centre d'Elevage	Promotion	Suivi des élevages	TOTAL																																					
Berrichon du Cher	15 600 €	7 000 €	25 500 €	25 000 €	73 100 €																																					
Charmoise	-	4 000 €	8 000 €	10 000 €	22 000 €																																					
Berrichon de l'Indre	-	2 000 €	2 000 €	5 000 €	9 000 €																																					
Solognote	-	8 000 €	3 000 €	17 000 €	28 000 €																																					
	15 600 €	21 000 €	38 500 €	57 000 €	132 100 €																																					
Demande Conseil Régional	<p>Pour les actions des 4 races, aide de 18 000 €/ an, soit 13,6 % ; soit pour 3 ans = 54 000€</p> <p>Le total d'aides publiques pour ces 4 races est de 48 %</p>																																									
Bénéficiaires	Sections raciales de GEODE : Berrichon du Cher, Charmoise, Berrichon de l'Indre, Solognote																																									
Mise en œuvre	GEODE et les 4 sections raciales ci-dessus.																																									

ACTION A7 : Maillage territorial du conseil en élevage

Contexte	<p>La densité d'éleveurs est à maintenir en particulier dans notre région intermédiaire où l'élevage est fragile. On constate, depuis plusieurs années, une réduction régulière du nombre d'exploitations. L'enjeu est de maintenir l'activité d'élevage sur tout le territoire du Centre-Val de Loire et accompagner tous les éleveurs dans leurs multi-performances (économiques, environnementales, sociales...)</p>
Objectifs de la filière	<p>L'objectif de cette action est de continuer de disposer d'une équipe terrain de proximité disponible et maintenir le taux de pénétration du contrôle de performances. L'ambition est de promouvoir et expliquer en élevage la plus-value de connaître et maîtriser ses données d'élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir proposer à tous les éleveurs de la région un conseiller de proximité, avec une expertise technique, capable de proposer, lui-même ou via son équipe et ses partenaires, les services du quotidien. • Diffuser régulièrement aux éleveurs des supports d'information relayant les informations techniques, les actualités de la filière, les actions du CAP filière (pour être relai des actions). • Participer aux orientations de la filière en étant présents aux instances régionales en y apportant les éléments techniques nécessaires.
Contenu de l'action	<p>Les actions de maintien de l'élevage et de conseil aux éleveurs dans la région s'appuient sur deux piliers, aujourd'hui portés par les structures Conseil Elevage, lors de leurs visites.</p> <p>Les visites d'élevages réalisées dans le cadre du contrôle de performance permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la collecte de données en élevage fiables et qualifiées dans le cadre du schéma génétique français, et dans le règlement zootechnique européen (RZE). <p>Les éleveurs bénéficient d'indicateurs fiables et contrôlés et de l'indexation des animaux. Des visites de prospection sont réalisées également afin de maintenir le maillage et le taux de pénétration.</p> <p>Plusieurs options peuvent être possibles.</p> <p>Cela se traduit concrètement par une adhésion à l'Etat civil : contrôle de filiation et indexation des mères.</p> <p>Une deuxième option peut-être l'adhésion à Ovin Croissance. «Ovins Croissance » propose une pesée des animaux à des âges donnés, permettant de faire des courbes de croissance comparées à la moyenne de la race, avec calcul du gain moyen quotidien (GMQ à 30j et/ou 70j). Le GMQ est un indicateur du bien-être et de la santé de l'animal et de l'efficacité de la ration. Il permet de suivre et de recalculer si besoin les rations et le suivi du cheptel.</p> <p>Ce service de pesée permet aussi l'indexation des animaux grâce à des calculs de poids à âge type. Cette indexation est nécessaire notamment pour la sélection et l'accouplement optimisé des animaux. Elle permet aussi l'accès, pour les éleveurs de la région, à des reproducteurs de qualité pour les principales races.</p> <p>9% des éleveurs ovins sont engagés en contrôle de performances ovins. Ce sont majoritairement des sélectionneurs.</p> <p>Cette orientation a par exemple permis sur les dernières années d'améliorer la qualité des agneaux de boucherie produits sur le département avec des conformations plus adaptées au débouché des filières qualité et aux circuits courts.</p> <p>Mais un axe de développement hors « purs sélectionneurs » est engagé.</p> <p>Les pesées sont réalisées avec la bascule ovine ou par l'éleveur lui-même. Les informations peuvent être aussi importées à partir du logiciel de gestion de troupeau de l'éleveur.</p> <p>Enfin, selon les besoins de l'éleveur, cette pesée est complétée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un appui technique (hors contrôle de performance) - Une visite de remise de résultats et d'analyse des données <p>- un « maillage élevage » territorial et de proximité, avec la diffusion des messages techniques et des orientations locales et régionales, ainsi que le maintien de services quotidiens. Ce maillage permet d'être à l'écoute des éleveurs, de déployer un travail en réseau, avec des réponses collectives à des problématiques de terrain.</p> <p>Le service « contrôle de performance », comprend au minimum une intervention en</p>

	<p>élevage d'une demi-journée par an. Cette demi-journée permet, en plus de l'action technique contractualisée, d'avoir un échange avec l'éleveur : transmission d'informations à l'élevage ou remontée vers la structure Conseil Elevage d'informations du terrain (besoins, problématiques, actions locales à engager collectivement etc...).</p> <p>Le taux de pénétration de ce service « contrôle de performance », dès lors qu'il reste à un prix abordable, offre un réel maillage, assuré sur tout le territoire, et notamment dans les zones où l'élevage est moins présent.</p> <p>Sur la base du nombre d'adhérents au contrôle de performances en 2018 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Adhérents Ovins</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cher</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Eure-et-Loir</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Indre</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Indre-et-Loire</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Loir-et-Cher</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Loiret</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>56</td> </tr> </tbody> </table> <p>Total exploitations ovines en 2018 = 598 (soit un taux de pénétration du contrôle de performances à 9.4%)</p>		Adhérents Ovins	Cher	20	Eure-et-Loir	1	Indre	18	Indre-et-Loire	5	Loir-et-Cher	3	Loiret	9	TOTAL	56
	Adhérents Ovins																
Cher	20																
Eure-et-Loir	1																
Indre	18																
Indre-et-Loire	5																
Loir-et-Cher	3																
Loiret	9																
TOTAL	56																
Bénéficiaires de la subvention	6 ECEL (CA 18, CA 28, CA 36, SCEL 41, TCEL et Alysé)																
Indicateurs de résultats	Nombre d'adhérents au contrôle de performance (maintien du taux de pénétration à minima de 9.4%)																
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitants ayant bénéficié de l'action et le nombre de visites réalisées																
Calendrier de mise en œuvre	2019 - 2021																
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL																
Partenariat	La filière ovine																
Coût total estimé	<p>Coût sur la base du nombre d'adhérents au contrôle de performance en 2018 (officiel et non officiel) (550€ max coût journalier)</p> <p>TOTAL = 56 exploitations x 0,5 jour x 550 € max/jour x 2 ans = 30 800 €</p>																
Aide Régionale sollicitée	Aide Région 50% = 15 400 €																
Participation financeurs autres	Autofinancement des bénéficiaires																

AXE B : COMMUNICATION

Action B-1 : Réaliser une communication à destination de la filière et de ses partenaires

Objectif	Diffuser des informations aux producteurs, faire connaître le projet de filière, renforcer la dynamique et la cohésion de la filière
Description	<p>1/ Créer une Newsletter « filière ovine » en ligne à destination des éleveurs et acteurs de la filière : semestrielle</p> <p>Publics : à la fois éleveurs et acteurs de la filière.</p> <p>Thématiques : actions du CAP, actualités et veille réglementaire et techniques.</p> <p>Les rubriques feront l'objet d'une rédaction d'articles et de résumé d'articles avec renvoi sur d'autres articles ou documents en ligne afin de valoriser au maximum le travail déjà fait et renforcer le transfert.</p> <p>Coordination CRACVL.</p> <p>2/Communication sur les actions du CAP filière et les contacts clés</p> <p>Rédaction d'un document support et mise en place d'une séquence « signature du CAP » lors d'une journée régionale ou autre évènement ovin.</p> <p>3) Préparation du nouveau CAP 4G : séminaire de travail et diagnostic.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Edition de newsletters</p> <p>Edition d'un document de présentation du CAP</p> <p>Signature du CAP 3G</p> <p>Séminaire et diagnostic de préparation du CAP 4G</p>
Indicateurs de résultat	Nombre de personnes destinataire de l'information
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>Total= 26 250€</p> <p>1/ CRACVL : mise en forme graphique de la newsletter : 3 jours / an = 3 x 4 x 550€ max (forfait journalier) = 6 600€ (pour mémoire)</p> <p>CRACVL: coordination : 5 jours/an = 5x4x550€ max (forfait journalier) = 11 000€ (pour mémoire)</p> <p>2/ frais investissement support signature et communication CAP filière= 4 000€</p> <p>Coordination et mise en œuvre CRACVL= 3jours x 550€ max (forfait journalier) = 1 650€ (pour mémoire)</p> <p>Frais de mise en œuvre du diagnostic et du séminaire de préparation du CAP4G : 3000€</p>
Demande au Conseil régional	<p>Total= 5500€</p> <p>2/ signature 100% = 4 000€</p> <p>Séminaire CAP 4G 50% = 1 500€</p>
Bénéficiaire	CRACVL
Mise en œuvre	<p>Coordinateur : CRACVL</p> <p>Mise en page : chargée de communication CRACVL</p> <p>Contributeurs : AREOC, CIIRPO, CRACVL conseillers techniques CAs et OP.</p>

Action B-2 : Organiser et soutenir des journées techniques de filière

Objectif	Sensibiliser et informer collectivement les éleveurs et les techniciens, en relayant les connaissances et informations techniques acquises par la filière. Sensibiliser le grand public et faire connaître la filière régionale ovine.
Description	<p>1/ Mise en œuvre de journées régionales et départementales techniques à destination des éleveurs et acteurs de la filière Créer un rendez-vous régional annuel de la filière ovine, autour des sujets de l'installation-transmission, alimentation, génétique, coopération... organiser par les OP et OPA sous la coordination régionale de la CRACVL. Le sujet sera traité lors des réunions techniques régionales (A.1) Créer des rendez-vous en local selon le bassin de production ovine sur des thématiques techniques.</p> <p>2/ Soutenir la participation à la foire de Saint Benoît du Sault. C'est le rendez-vous annuel de la filière avec le grand public autour des races rustiques en région Centre-Val de Loire.</p> <p>3/ voyage étude - supprimé</p>
Indicateurs de suivi	Nombre et contenu des journées et voyages
Indicateurs de résultat	1/ 4 journées régionales organisées sur la période du CAP dont une journée AgriBio. 2/ Participation à la foire annuelle de St Benoît du Sault.
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>B.2/ Total = 120 096€</p> <p>1/ Total= 74 400€ Coordination de la journée régionale 10 jours (coût journalier 550€ max) par an x 4 = 22 000€ (pour mémoire) Co-organisation locale 2 jours par agent technique (coût journalier 550€ max) x 6 agents x 4 années = 26 400€ Frais logistique journée régionale : 4 000€ par journée x 4 = 16 000€ Journée départementale x 4 : frais logistique = 2 500€ x 4 = 10 000€ 2/ 11 424€ x 4 ans = 45 696€</p>
Demande au Conseil régional	<p>B.2/ TOTAL= 34 200€</p> <p>1/ 50%= 26 200€ (dont 2 000€ par journée régionale et 1 250€ par journée départementale) 2/ forfait de 2 000€ par foire (sur facture) x 4= 8 000€</p>
Bénéficiaire	OP, OPA, Comité des fêtes St Benoît, CRACVL
Autres financeurs	1/ frais logistique= 25% AREOC et 25% CRACVL
Mise en œuvre	1/ AREOC, CRACVL OPA

Action B-3 : Organiser une journée à destination des prescripteurs

Objectif	Montrer au sein du monde agricole que l'élevage ovin est rentable. Sensibiliser les banques, CER, SAFER...
Description	Organiser un temps fort en valorisant les références (travail sur céréales-ovins), les outils de financement... autour d'un moment convivial. Le message à transmettre : intérêt de la mise en place d'un atelier ovin sur une exploitation y compris céréalière : aspects économiques, agroécologiques, sociétaux en liaison avec la main d'œuvre disponible. Encadrement des porteurs de projet. Associer le réseau coopération (Coop de France). Action en lien avec l'action D-3. Organisation assurée par AREOC et CRACVL.
Indicateurs de suivi	Invitation et compte-rendu
Indicateurs de résultat	Nombre de participants
Calendrier	2018
Coût	B.3/ Total= 9 500€ Organisation CRACVL: 10 jours x 550€ max (coût journalier)= 5 500€ (pour mémoire) Frais logistique (salle, support de communication, invitation...) = 4 000€
Demande au Conseil régional	50%= 2 000€
Bénéficiaire	CRACVL
Mise en œuvre	AREOC, CRACVL, OPA, acteurs de la filière
Autres financeurs	frais logistique= 25% AREOC et 25% CRACVL

Action B-4 : Soutenir le salon Tech'Ovin (Bellac) et la session d'accueil d'actifs

Objectif	Créer un évènement spécifique à la région Centre Val de Loire dans le cadre du salon national TECH'OVIN qui se déroule tous les deux ans : 2017 – 2019. Axer cet évènement sur les opportunités d'installation et de transmission et attractivité de l'élevage ovins en région. L'AREOC est entrée au conseil d'administration de l'association organisatrice APOSNO. Mettre en relation cédants et candidats potentiels de façon collective, tisser des liens. Donner une bonne image du territoire CVL avec un esprit d'accueil.
Description	Sur un espace dédié Centre-Val de Loire et en décalage d'une journée avec la Région Nouvelle Aquitaine, (avec possibilités d'animer des rencontres/mini conférences sur le stand) mise en œuvre d'une rencontre professionnelle avec de jeunes actifs potentiellement intéressés par l'installation, le salariat ou la création d'atelier en ovins. Il s'agit d'organiser une session d'accueil d'actifs avec : <ul style="list-style-type: none"> - Un repérage des exploitations à céder - Une communication auprès des futurs porteurs de projets : via réseau JA, PAI... - un temps de rencontre d'éleveurs cédants sur des exploitations de la région: lors de visites la veille ou le lendemain du salon et/ou sur le salon Tech'Ovin - des présentations du territoire et des principaux éléments techniques et économiques de ses élevages ovins - une orientation sur certains stands du salon et/ou mini conférences, en fonction de leurs attentes (badges spécifiques et information aux exposants) - une rencontre avec des jeunes récemment installés : témoignages Entrées prises en charge au salon des stagiaires et intervenants
Indicateurs de suivi	Nombre d'éleveurs cédants et de jeunes actifs mobilisés
Indicateurs de résultat	Nombre de personne qui ont pris des informations sur le stand. Nombres de personnes inscrites sur liste de personnes à recontacter pour développer réflexion de projet.
Calendrier	6-7 Septembre 2017 et 2019
Coût	B.4/ Total= 659 290€ Coût du salon = 300 000€ x 2 salons = 600 000€ Le stand est mis à disposition = 10 000€ x 2 salons = 20 000€ (pour mémoire) Préparation et réalisation de la session : 22 550€ -15.5 jours (installation/transmission et conseillers ovins) x 550€ max (coût journalier) x 2 salons = 17 050€ - AREOC= 10 jours x 550€ max (forfait journalier) = 5 500€ -CRACVL= 5 jours x 550€ max (coût journalier) x 2 salons = 5 500€ (pour mémoire) Frais logistique : 7240€ Pour mémoire : -Stagiaires : repas, hébergement, déplacements > 270 € max/stagiaire x 2 salons -Jeunes installés/cédants : repas, déplacements > 220€ max /cédants-jeunes installés x 2 salons Frais de documents : Impression plaquette, poster...= 4 000€
Demande au Conseil régional	B.4/ Total = 50 515€ Forfait coût salon = 15 000€ x 2 salons = 30 000€ Temps agents+AREOC 50%= 11 275€ Frais logistique stagiaire/ jeunes installés/cédants 100%= 7 240€ Frais documents 50%= 2 000€
Bénéficiaire	AREOC, OPA, CRACVL, APOSNO

Mise en œuvre	AREOC, CRACVL, JA, OPA, acteurs de la filière
Autres financeurs	Frais documents = 25% AREOC et 25% CRACVL

AXE C : COMMERCIALISATION ET SEGMENTATION

Action C-1 : Développer et promouvoir les SIQO et mentions valorisantes

Objectif	<p>Assurer la promotion et développer la valorisation par des SIQO ou mentions valorisantes ovines en particulier dans les territoires qui ne sont pas couverts : le Loir-et-Cher et le Nord du Cher.</p> <p>Limiter la baisse de consommation d'agneau, empêcher la perte voire la disparition de viande d'agneau dans les rayons boucherie des GMS, et donner envie au consommateur d'acheter de la viande ovine produite dans la région.</p>
Description	<p>1/ Promouvoir les SIQO existantes (CCP SVA, AgriBio, CCP Baronet, IGP Agneau du Limousin, LR Tendre Agneau, Berger des Lys) : Assurer le développement de la notoriété des filières agneau du limousin et Bourgogne en s'appuyant sur les marques (Le baronet et Berger des Lys) auprès des bouchers engagés dans cette filière et auprès des consommateurs cibles. Renforcer le positionnement des filières ouvertes à tous les éleveurs des zones concernées.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans l'objectif de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le volume de viande ovine vendue sous signe de qualité. - d'augmenter la valeur ajoutée fixée sur le territoire. <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospection - Visite de points de vente, Animations (2 animateurs en région CVL), Fourniture de communication sur le lieu de vente. <p>Matériel de communication et d'animation dans points de vente et sur salons : macarons, affiches, pique-prix, recettes, dépliants, réglottes, étiquettes barquettes,</p> <p>Frais d'envoi du matériel. Prestations d'animations en points de vente.</p> <p>Dossiers et relations presse. Achat d'espaces dans revues. Hébergement mise à jour et suivi du site internet www.ovinlimousin.com.</p> <p>Frais d'agences de communication (y compris achats de droits sur créations et photos) et d'informatique.</p> <p>2/ S'organiser pour avoir des SIQO ou CCP ou mention valorisante dans les zones actuellement non couvertes.</p> <p>Pour mémoire projet PEI « Solognote et Berrichonne de L'Indre » porté par GEODE et Pôle BioDom'Centre-URGC.</p> <p>Pour mémoire « ID en Campagne » développement de l'agneau en Berry-Sologne par ABS. La suite de ce projet est à envisager.</p> <p>3/ Développer la marque « Agneau de Touraine »</p> <p>Communiquer sur le produit auprès des consommateurs, dans les GMS et les boucheries traditionnelles, grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des animations en magasins réalisées par des producteurs (financements Interbev à solliciter) - des outils de PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) à mettre à disposition des bouchers traditionnels et des bouchers de GMS
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -notoriété spontanée à améliorer auprès de notre cible -nombre de points de vente -différentiel de prix standard / IGP Agneau du Limousin
Indicateurs de résultat	Evolution du nombre d'agneau sous SIQO commercialisé.
Calendrier	2017-2021
Coût	Pour mémoire et pour exemple: Le budget total de promotion IGP Baronet, Agneau du Limousin est de 237 500€ HT par an, soit 950 000€ pour 4 ans. Les agneaux issus du Centre Val de Loire représentent 15% des ventes.

Demande au Conseil régional	-
Bénéficiaire	
Mise en œuvre	GIE OVINS DU LIMOUSIN, OP, OPA, Association Agneau de Touraine
Observations	2/Etudier un possible financement via le dispositif « A vos ID » du Conseil Régional. 3/ Etudier un possible financement autre dispositif de développement filière locale du Conseil Régional.

Action C-2 : Soutenir les investissements dans les outils collectifs

Objectif	Maintenir et moderniser les outils collectifs de la filière en soutenant les investissements.
Description	1/ Investissement de modernisation d'un centre de tri des agneaux. 2/ Investissement d'un ensemble matériel et logiciel pour la gestion de l'identification électronique
Indicateurs de suivi	1/ Réalisation du bâtiment et ses aménagements 2/ Réalisation de l'investissement
Indicateurs de résultat	1/ Aménagement d'un centre de tri - Augmentation du nombre d'ovins commercialisés sur la région et/ou adéquation des débouchés à la qualité des agneaux produits - Mise en conformité des moyens de contention des ovins en privilégiant les conditions de travail des salariés de la coopérative - Amélioration des conditions du bien-être animal 2/ Valorisation de l'identification électronique des animaux collectés pour rationaliser la gestion des documents d'accompagnement
Calendrier	1/ Fin des aménagements décembre 2018 2/ 2017-2021
Coût	C.2/ Total = 95 467.50€ 1/ 90 000€ HT 2/ 5 467,50€ HT
Demande au Conseil régional	C.2/ Total=2187€ 1/ coût éligible 90 000€ HT maximum. Investissement éligible = aménagement Taux d'aide 15% = 6 750€ sous réserve de l'éligibilité du porteur de projet et de l'investissement à un dispositif d'aide à l'investissement de la DISDI (pour mémoire) 2/ coût éligible de 5 467.50 € HT *40% = 2187€ (aide de minimis).
Bénéficiaire	OP ovines
Participation de l'Etat	-
Mise en œuvre	OP ovines
Autres financeurs	FEADER sous réserve de l'éligibilité du projet à un dispositif <i>ad hoc</i> .

Action C-3: Développer la production d'agneaux bios sur le premier semestre

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Le diagnostic de la filière ovine du Centre-Val de Loire a montré la forte saisonnalité de la production d'agneaux certifiés AB. Ce décalage est extrêmement préjudiciable au développement commercial, car les opérateurs commerciaux se restreignent en terme d'ouverture de nouveaux points de vente, faute d'être sûr de pouvoir les fournir en début d'année et en particulier à Pâques, période de plus forte vente d'agneaux.</p> <p>La difficulté à limiter ce décalage des sorties entre périodes de l'année tient à plusieurs facteurs. L'interdiction des traitements hormonaux (pmsg) en bio demande à travailler avec des races ovines qui peuvent venir en chaleur au printemps, la mise en place d'un effet bélier ou d'un traitement lumineux. Une autre piste est l'allongement de la durée de vie des agneaux, qui nécessite là aussi de travailler avec des races adaptées. L'autre aspect est le coût de production des agneaux à cette période, qui, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, amène les éleveurs à aller vers de l'agneau d'herbe, moins onéreux à produire. Tous ces changements lourds demandant un suivi technique important et sur la durée, en lien avec la filière de commercialisation.</p> <p>Dans ce contexte, inciter les éleveurs à renforcer le désaisonnement doit s'accompagner de la mise en place de contractualisation par la filière, afin de garantir à l'éleveur que ses efforts seront bien reconnus et rémunérés.</p> <p>Une première phase menée en 2017 a permis de construire collectivement le dispositif de fonctionnement des suivis techniques. Les documents « cadres » de mise en œuvre de cette action ont été rédigés : Accord-cadre entre les parties prenantes ; règlement intérieur d'application des caisses de désaisonnement au sein de chacune des OP ; le règlement intérieur de fonctionnement de la caisse de désaisonnement ; les contrats entre éleveurs et OP, entre OP et abatteurs ; les suivis de planning et les grilles de prix.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Soutenir la mise en place d'une politique de production d'agneaux bios de début d'année sur le territoire régional. Cette politique passe par 3 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La contractualisation, qui permet de planifier la production d'agneaux répondant aux besoins du marché tout en garantissant une plus-value aux éleveurs ✓ Le maintien d'un système de sécurisation économique, dont les modalités d'utilisation pourront éventuellement être revues, mais dont la finalité restera d'encourager la production d'agneaux de printemps tout en fournissant une lisibilité sur les prix d'achat le plus tôt possible ; ✓ Renforcer les filières organisées qui sont seules à même de mettre en place ce système de garantie de prix.
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier collectivement les objectifs à atteindre - construire collectivement des règlements d'application qui fixent les modalités d'intervention des OP, de la région, des abatteurs et des éleveurs ; - construire un fonds de désaisonnement dans chaque OP engagée ; - animer la réflexion collective ; <p>2018-2021 :</p> <p>1. Mettre en œuvre une gouvernance : COmité de PILotage</p> <p>Composition : CRACVL, Areoc, Coop de France, BioCentre.</p> <p>Rôle : Pilotage général du projet / Expertise technique /Médiation entre les parties prenantes du projet.</p> <p>Expertise technique= formuler des suggestions pour la révision des modalités de gestion des caisses afin d'en assurer la pérennisation.</p> <p>Rencontre : réuni au minium 1 fois par an.</p> <p>2. Accompagner techniquement les éleveurs sur leur production désaisonnée:</p> <p>Les Organisations de Producteurs engagées dans l'action accompagnent les éleveurs sur les volets de conseil suivants, en fonction des besoins:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix de race adaptée • Protocole effet bélier • Traitement lumineux • Alimentation : coût, approvisionnement, suivi • Qualité des carcasses • Respect du planning des sorties d'agneaux • Bilan financier

	<p>Calcul du coût/élevage :</p> <p>Coût journalier technicien de 550€ max / jour.</p> <p>1 journée de conseil de technicien OP /35 agneaux vendus sur la période avec un maximum de 5,5 journées de conseil</p> <p>3. Mettre en place un fonds de désaisonnement</p> <p>Les Op mettent en place en leur sein un fonds de désaisonnement abondé par les éleveurs ayant contractualisé (0.10€/kg), les OP (0.35€/kg) et les abattoirs (0.10€/kg). Cette caisse sera utilisé pour sécuriser les sorties d'agneaux en versant un complément de prix pendant les périodes définies dans les contrats.</p> <p>De plus, afin d'envisager l'avenir du mécanisme de contractualisation / sécurisation sur notre région à l'échéance 2020, une réflexion sera menée début 2020, pour identifier quelle est la plus-value de cette action auprès des abatteurs/ rendre compte de la pérennité du fonds de sécurisation sans le soutien des crédits CAP filière apportés au conseil technique délivré par les OP aux éleveurs/ formuler des recommandations pour l'évolution de cette action.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	OP
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>-Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ovins contractualisés par OP ; - Nombre d'action de conseil réalisés / exploitation ; - Document d'information de la démarche et de la subvention régionale signé par l'exploitant - Compte rendu COPIL <p>-Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ovins vendus sur la période (objectifs 2 300 agneaux AB commercialisés, sur la période 2018-2020), - Grille de prix des OP, bilan de leur suivi
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2021
7. Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CRACVL - Bio Centre
8. Partenariat	<p>-AREOC</p> <p>-Coop de France</p> <p>- OP</p>
9. Coût total estimé	<p>Total action : 43 726€</p> <p>1. Animation : 12 jours x 550€ max (coût journalier) de 2018 à 2021 = 6 600€. (pour mémoire)</p> <p>2. Accompagner techniquement les éleveurs sur le désaisonnement : 67.5 jours de techniciens x 550€ max= 37 125€</p>
10. Aide Régionale	<p>2. Taux de subvention : 50 %</p> <p>18 563€</p>
11. Participation autres financeurs	OP, Abattoirs et éleveurs

AXE D : PÉRENNITÉ DE LA FILIÈRE, INSTALLATION ET FORMATION

Action D-1 : Accompagner la mise en place de troupeaux ovins

Objectif	Valoriser les références technico-économiques ovines pour le conseil aux porteurs de projet et pour communiquer sur le métier auprès de l'enseignement et des prescripteurs.
Description	<p>1/ Actualiser et organiser la valorisation des références cas-types auprès des porteurs de projet et des PAI, et communiquer sur le métier avec une approche économique (auprès de l'enseignement, des prescripteurs, des conseillers PAI...).</p> <p>2/ Produire régulièrement des références technico-économiques sur la production ovine régionale, en utilisant la base de données TEOvin.</p> <p>La mise en place du logiciel TEOvin sur une base de données Internet ouvre des possibilités qui n'existaient pas jusqu'alors en termes de rapidité de valorisation des données technico-économiques des élevages ovins.</p> <p>Il est possible au niveau régional, mais aussi au niveau des départements qui le souhaitent, de réaliser des analyses de groupes d'élevages suivant différents critères, et de mettre en avant les bonnes performances réalisées ainsi que les difficultés rencontrées dans les différents domaines étudiés : fertilité des brebis, mortalité des agneaux, consommations d'aliments concentrés, autonomie alimentaire.</p> <p>60 à 100 exploitations sont concernées chaque année.</p> <p>Un tableau de bord régional sera communiqué aux responsables régionaux de l'AREOC. Il pourra nourrir des thèmes de réflexion à engager, sur les thèmes cités ci-dessus.</p> <p>Une approche plus détaillée avec les techniciens, par petits groupes d'éleveurs, permettra de leur fournir les éléments utiles à l'appui technique qu'ils mettent en œuvre dans les élevages sous forme individuelle ou collective.</p> <p>Un travail sera également mené pour vérifier la qualité des informations saisies et traitées dans la base de données.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'exploitations suivies</p> <p>Nombre de publications</p>
Indicateurs de résultat	<p>Acquisition et intégration de références dans le mémento « Chiffres-clés » et dans le référentiel « cas-types » du réseau INOSYS.</p> <p>Plaquette de communication pour les PAI</p>
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>TOTAL= 42 900€</p> <p>1/ Total = 37 400€</p> <p>Actualisation des 3 cas-types :</p> <p>4 jours par an x 550€ max (coût journalier) x 4 techniciens CAs x 4 années = 35 200€</p> <p>1 jour par an coordinateur régional CRACVL x 550€ max (coût journalier) x 4 années = 2 200€ (pour mémoire)</p> <p>2/ Total = 5 500€</p> <p>10 jours AREOC x 550€ max (coût journalier) sur la durée du CAP = 5 500€</p>
Demande au Conseil régional	<p>D.1/Total = 20 350€</p> <p>1/50% = 17 600€</p> <p>2/50% = 2 750€</p>
Bénéficiaire	CAs, CRACVL, AREOC
Mise en œuvre	CAs, CRACVL, AREOC

Action D-2 : Accompagner la formation dans l'enseignement agricole à l'élevage ovin

Objectif	Améliorer l'attractivité de la production ovine en intéressant les jeunes en formation dans les lycées agricoles. Renforcer le réseau des fermes ovines des lycées agricoles.
Description	<p>1/ Aider les établissements à montrer des systèmes d'exploitation performants : accompagnement technique et financier pour des techniques innovantes et agroécologiques, en particulier sur le pâturage des surfaces céréalières : CIPAN, céréales afin d'avoir les supports visuels pour du travail pédagogique.</p> <p>Aider la mise en place d'équipements qui facilitent la réduction du travail et de sa pénibilité : équipements en bergerie, systèmes de contention, d'alimentation innovants, distribution de fourrages et concentrés, systèmes de pose de clôture...</p> <p>(Lycée de Montargis, Bourges ; Fondettes de visés)</p> <p>2/ Aider les établissements à mettre en valeur l'élevage ovin, même quand il n'y a pas de troupeau sur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> * contractualiser avec des fermes à proximité comme support pédagogique (indemnisation des éleveurs) et faire une liste des exploitations à visiter <p>(Lycée de Châteauroux et Montoire de visés et autres...)</p> <p>3/ Aider les établissements à proposer un module de formation en production ovine, en le construisant avec les enseignants (en ciblant les lycées, CFPPA et Pôle Emploi pour les reconversions). L'action comporte 2 volets :</p> <p>A- Lycées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- état des lieux et concertation des chefs d'exploitation (volonté de mettre en place un module de formation, possibilités au niveau de chaque lycée, et état des lieux technique sur les bâtiments, les outils, les spécificités de l'exploitation...) pour connaître ce qui existe, ce qui est déjà fait par les lycées, leur volonté et capacité à mettre en place un tel module et définir où il faut intervenir prioritairement. 2- réunion des enseignants pour co-construction d'un module de formation, avec possibilité de se servir de ce qui est fait dans Inn'Ovin et surtout de valoriser les résultats d'expérimentation menés dans le cadre du CIIRPO. Equipements de démonstration de type clôtures mobiles / abreuvement. 3- Organisation par le CIIRPO d'une journée porte ouverte pour les apprenants, délocalisée en région CVL. <p>B- Reconversions : s'appuyer sur le travail engagé par l'ARDEAR : stages « paysans créatifs ».</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de rencontres avec l'enseignement
Indicateurs de résultat	Augmentation du nombre d'apprenants intéressés par l'élevage ovin Nombre de lycées agricoles concernés : minimum 2.
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>Total = 14 750€</p> <p>1/ Equipements de démonstration (budget des Lycées) 1/ et 3.1/ et 3.2/ = 4 jours ingénieurs CIIRPO (450€) et 2 jours techniciens (250€ coût journalier max) = 2 300€ (pour mémoire renvoie à action A.3)</p> <p>2/ Coordination CRACVL= 15 jours sur la durée du CAP x 550€ max (forfait journalier) = 8 250€ (pour mémoire)</p> <p>3.3/ Journée apprenants 2018 et 2020 : prise en charge des repas et déplacements sur une des fermes de Lycée : 6 500€</p>
Demande au Conseil régional	3.3/ 100% frais logistiques déplacement élèves= 6500€ ;

Bénéficiaire	AREOC ou CRACVL
Participation de l'Etat	
Autres financeurs	
Mise en œuvre	AREOC, CRACVL, CIIRPO

Action D-3 : Introduction d'ateliers ovins « clés en main » dans des exploitations céréalières ou de polyculture-élevage

Objectif	Poursuite de l'action céréale-ovin : Renforcer les liens avec les céréaliers pour mettre en place des ateliers ovins complémentaires ou des partenariats avec des éleveurs.
Description	<p>Convaincre les céréaliers avec des ateliers « prêts à démarrer »</p> <p>Sous forme de « Portes-Ouvertes » départementale ou inter-départementale, il sera proposé un schéma simple d'installation d'atelier ovin, avec un dossier « clé en main » : fourniture des brebis et proposition de bâtiment d'élevage économique, du système d'alimentation, permis de construire, débouché et valorisation des animaux, possibilités d'aides existantes...</p> <p>Proposition d'une journée « diversification » aux coopératives céréalières.</p> <p>Afin d'amener les céréaliers à créer une activité ovine avec une réalité économique dans une démarche d'organisation de filière, des diagnostics seront réalisés.</p> <p>Ces diagnostics seront réalisés par les OP, voire par les Chambres d'agriculture ou structures de Conseil élevage. L'orientation de la commercialisation vers les OP sous SIQO, ou vers une filière organisée sera recommandée. Les conseillers pourront s'appuyer sur l'utilisation de l'outil Oviculture pour analyser la faisabilité du projet. Cette action sera réalisée avec l'appui du CIIRPO.</p> <p>Diagnostics : 12 études de faisabilité/an sur 2 ans.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de Portes-ouvertes</p> <p>Nombre de diagnostics réalisés</p>
Indicateurs de résultat	Augmenter le nombre de créations d'ateliers ovins.
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>Total= 21 600€</p> <p>3 Portes-Ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supports de communication sur l'intérêt de l'atelier ovin et sa complémentarité, (multiplication des supports) : 4 000€ -mettre en forme et diffuser dans la presse pour tous les exploitants des témoignages significatifs: temps agents : OP et OPA= 2 jours x 550 € max = 2 200 € en 2017 et 2018, soit 4 400 € - financer des journées de techniciens pour bâtir les projets avec fourniture des animaux, appui au dossier bâtiment, suivi de la mise en place chez les porteurs de projets : 3 techniciens x 2 jours / élevage = 6 jours /an x 550 € max = 3 300 € respectivement en 2017 et 2018, soit 6 600 € -réaliser des diagnostics de création d'ateliers ovins chez des céréaliers : 12 diag / an * 0.5j* 550 € max* 2 ans = 6 600€
Demande au Conseil régional	50% = 10 800€
Bénéficiaire	CA – OP – OPA, CRACVL, AREOC
Participation de l'Etat	
Mise en œuvre	OP, CAs, OPA, CRACVL, AREOC, CIIRPO

Action D-4 : Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation

Objectif	Aider les éleveurs à préparer la transmission de leur exploitation. Faciliter la reprise des exploitations ovines et accompagner les repreneurs.
Description	Réaliser un suivi spécifique des éleveurs qui souhaitent transmettre leur exploitation par un binôme de conseillers. Intervention jusqu'à 10 ans avant la transmission pour les éleveurs qui souhaitent arrêter l'activité et ceux qui envisagent de développer leur exploitation sans penser aux conditions reprises. <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner 2. Visite par élevage : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} visite et réalisation d'une synthèse par le <u>binôme de conseillers</u> : <u>1 conseiller OP (ou élevage)</u> et <u>1 conseiller transmission</u> (1 journée x 2 = temps en élevage et temps de préparation et de synthèse): constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions... - 2^{ème} visite (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> : échange avec l'éleveur sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner - Suivi de mise en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u> - 3^{ème} visite ou contact (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions... point sur avancement des démarches. <p>Le conseiller OP s'assure du suivi de l'opération en tant que pilote. Un comité de suivi pour la mise en œuvre de cette action et pour son suivi sera assuré par la CRACVL.</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de suivis réalisés : 20 exploitations
Indicateurs de résultat	Evolution du nombre de transmission d'ateliers ovins
Calendrier	2017-2021
Coût	D.4/TOTAL = 41 800€ - Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner (pour mémoire) - 1^{ère} visite et réalisation d'une synthèse = 550€ max (coût journalier) x 2 x 20 exploitations agricoles = 22 000 € (50% pris en charge par les OPA) - 2^{ème} visite = 550€ max x ½ journée x 20 exploitations agricoles = 5 500 € - Suivi de mise en œuvre = 550€ max x ½ journée x 20 exploitations agricoles = 5 500€ - 3^{ème} visite ou contact = 550€ max x ½ journée x 20 exploitations agricoles = 5 500€ - Animation comité de suivi CRACVL= 1,5 jours par an sur la durée du CAP x 550€ max (coût journalier)= 3 300€ (pour mémoire)
Demande au Conseil régional	50% = 19 250€
Bénéficiaire	CAs
Participation de l'Etat	-
Mise en œuvre	CAs/ OP/ Groupe régional Transmission

Action E-1 : Améliorer les performances du troupeau : OVIBOX_v2

Objectif	Continuer l'effort génétique engagé depuis la précédente programmation du CAP ovins.
Description	<p>Aider les OP à accompagner les éleveurs dans la mise en place d'actions permettant d'améliorer leur cheptel</p> <p>A/ Fonctionnement et durée</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventionnement annuel de l'OP pour un accompagnement technique dans l'amélioration génétique du cheptel - engagement de l'éleveur sur 4 ans (mais gestion annuelle des dossiers). <p>B/ Actions à réaliser par l'OP</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui à l'éleveur dans la mise en place d'un plan d'améliorations de son troupeau - réalisation d'un état initial et d'un suivi annuel des indicateurs - bilan du travail effectué et des progrès au bout de 3 ans. <p>C/ Actions à réaliser par l'OP dans les élevages</p> <p>La BASE : 1/ Sélection des agnelles par rapport aux performances des mères <i>7 visites d'intervention du technicien chez l'éleveur par an et chaque année.</i></p> <p>NB : Les informations relatives à l'élevage peuvent être disponibles mais pas toujours mobilisées et valorisées par les éleveurs pour la sélection de leur troupeau. Il faut tout d'abord qu'elles soient bien enregistrées : appui des techniciens à certains éleveurs.</p> <p>Objectif de sélection : amélioration des qualités maternelles des brebis.</p> <p>➡ Etat des lieux initial</p> <p>➔ Diagnostic des pratiques de l'éleveur :</p> <p>➔ Objectif : faire un diagnostic des pratiques pour identifier ce qui peut être amélioré pour sélectionner les agnelles par rapport aux performances des mères</p> <p>➔ Indicateurs à noter lors de l'état initial (et lors de l'état au bout des 3 ans d'engagement)</p> <p>1/ enregistrements autour de la mise-bas :</p> <p>➔ voir si le carnet d'agnelage est rempli et quelles sont les informations renseignées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * tenue du carnet d'agnelage : identification des brebis qui mettent bas et des agneaux correspondants, enregistrement des observations (par exemple : nombre d'agneaux, sexe, estimation visuelle du poids, autres observations...) * pointage des brebis vides par lot * enregistrement des avortements et des agneaux mort-nés * analyse des résultats d'échographies <p>2/ enregistrement de la mortalité (avec la date) : entre 0-5 jours - entre 6-20 jours – au-delà de 21 jours.</p> <p>3/ évaluation de la valeur laitière : pesée des agneaux, ou non, <u>entre 21 jours et 42 jours d'âge</u> - enregistrement des agneaux « biberons » - observation des agneaux chétifs. La croissance des agneaux est évaluée grâce à un poids de naissance moyen</p> <p>➡ Pratiques à mettre en place par l'éleveur</p> <p>1/ Enregistrement obligatoire d'un certain nombre de points (éléments essentiels pour effectuer une sélection des agnelles, donc à faire par l'éleveur dès la 1ère campagne d'agnelage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * tenue du carnet d'agnelage : identification des brebis qui mettent bas et des agneaux correspondants, enregistrement des observations (par exemple : nombre d'agneaux, sexe, estimation visuelle du poids, autres observations...) * pointage des brebis vides par lot * enregistrement des avortements et des agneaux mort-nés

	<p>* enregistrement de la mortalité (entre 0 et 20 jours) et de la date</p> <p>* si échographies, analyse des résultats d'échographie</p> <p>* évaluation de la valeur laitière : enregistrement des agneaux « biberons » et observation des agneaux chétifs.</p> <p>2/ Sélection des mères pour le choix des agnelles de renouvellement sur la base des principaux critères : notion de « mères à agnelles ».</p> <p>Il sera recherché des brebis mettant bas régulièrement tous les ans, ayant les meilleures prolificités dans le troupeau en excluant les brebis ayant perdu leurs agneaux ou mauvaises laitières (agneaux systématiquement complémentés et/ou chétifs).</p> <p>Attention : enregistrer les performances du troupeau soit avec logiciel <i>ad hoc</i>, soit sur tableau excel.</p> <p>LES OPTIONS : non cumulable</p> <p>2/ Réalisation d'échographies 2 visites d'intervention du technicien dans l'élevage</p> <p>3/Achat de béliers améliorateurs et/ou réalisation d'inséminations artificielles 3 visites d'intervention du technicien dans l'élevage</p> <p>4/ Adhésion au contrôle de performance 4 visites d'intervention du technicien dans l'élevage</p> <p>5/ Achat d'agnelles, en cas de renouvellement externe 5 visites d'intervention du technicien dans l'élevage</p> <p>Les justificatifs= nombre d'éleveurs enregistrés en forfait de base et x éleveurs en options y, x éleveurs en y.</p> <p>D/ Bilan par l'OP pour l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> - état final (pour voir si les pratiques d'enregistrement ont évolué) - vérification de la sélection des mères en fonction des critères définis - liste des meilleures brebis pour le renouvellement - bilan quantitatif sur les options
Indicateurs de suivi	Nombre d'éleveurs engagés
Indicateurs de résultat	60 éleveurs engagés par an pendant 4 ans
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>Total = 540 000€</p> <p>Pour 60 éleveurs :</p> <p>Année 1= Intervention de base= 7 visites par an x 200€= 1 400€</p> <p>Année 2 = Intervention de base + option choisie = 7 visites + 2 à 5 visites maximum) x 200€= 2400€</p> <p>Année 3 = Intervention de base + option choisie = 7 visites + 2 à 5 visites maximum) x 200€= 2400€</p> <p>Année 4 = Intervention de base + option choisie = 7 visites + 2 à 5 visites maximum) x 200€= 2400€</p> <p>Coordination action AREOC= 2 jours par x 4 années x 550€ max (forfait journalier) = 4 400€</p>
Participation du Conseil régional	<p>50%= 270 000€</p> <p>Financement d'un forfait par élevage dit Ovibox_v2 pour un engagement dans une démarche d'amélioration génétique.</p>
Bénéficiaires	Les OP
Mise en œuvre	Les OP, coordination AREOC.

Modalité de versement du forfait	<ul style="list-style-type: none">- Forfait de base + option non cumulable- Montant versé à l'OP ou à une coopérative agréée pour tous les éleveurs adhérents engagés dans cette action (dossiers groupés gérés par l'OP)- les justificatifs seront annuels.
----------------------------------	--

Action E-2 : Soutenir les investissements en élevage

Objectif	Soutenir les investissements en élevage avec des aides adaptées aux spécificités des exploitations ovines.
Description	<p>Investissements éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, rénovation, extension d'un bâtiment d'élevage ou de stockage ainsi que leur aménagement et équipement si la charpente et le bardage sont en bois. - Aménagement et équipements de bâtiment existants: gros œuvre, terrassement, plomberie, électricité, auges, abreuvoirs, râteliers, cornadis, équipements fixes et mobiles de contention, équipements électroniques, bacs d'équarrissage, récupération et stockage des eaux de pluies, filets brise vents. - tunnels d'élevage ou de stockage des fourrages - Au pâturage: systèmes d'abreuvement, aménagement de point d'eau, bords de mare ou de cours d'eau, pompe éolienne ou solaire, passage canadiens, matériel de clôture fixe ou mobile, broyeur à disque sous clôture. - Chiens (avec obligation pour l'éleveur de suivre une formation) - Matériels de distribution des fourrages et concentrés et de fabrication d'aliment à la ferme (si éleveur à un taux de spécialisation ovin de minimum 60% (en UGB) par rapport aux autres productions animales, ou un cheptel de plus de 300 brebis): cellules, désileuses, remorques distributrices mélangeuses ou non, vis de reprise, pailleuse-distributrice, mélangeur. Et machines d'allaitement artificiel (louves). - Matériels et asservissement électronique, robotique, logiciels spécifiques: distribution aliment, identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire et matériel de nébulisateur. <p>Suite au plan de filière et afin de répondre aux attentes sociétales : ajout de nouveaux matériels éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation de la bergerie à un programme lumineux pour dessaisonner naturellement, <p><i>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable. -....</i></p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Type d'investissements soutenus - Nombre d'exploitations bénéficiaires - Montant des investissements réalisés - Montant des aides attribuées
Indicateurs de résultat	80 projets soutenus sur 4 ans
Calendrier	Avril 2017 – avril 2021
Coût	1 000 000€
Participation du Conseil régional	<p><u>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 4 000€ et 10 000€ HT</u> la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</p> <p><u>Taux de base d'aide publique : 20%</u></p> <p><u>Bonifications :</u> + 20% pour les exploitations engagées dans un signe officiel de qualité ou mention valorisante.</p> <p><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT :</u> Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000€ HT.</p> <p><u>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR = PCAE</u> Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.</p>

	<p>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</p> <p>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%</p> <p>Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</p> <p>+ 10% pour les bénéficiaires prioritaires (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité).</p> <p>+ 10% pour les projets agro-écologiques : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants.</p> <p>+ 10% sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).</p> <p>+ 10% pour les priorités régionales de développement rural.</p> <p>Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique):</p> <p>+ 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE.</p> <p>+ 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).</p> <p>2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR, la procédure CAPEX s'applique :</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP.</p> <p>Bonifications : cumul max de 40%</p>
Demande Conseil Régional	331 162€
Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - éleveurs ovins lait et viande de la région Centre-Val de Loire - adhérer à une OP ou à une coopérative agréée ou, - si circuits courts, adhérer à une organisation collective (réseau, marque, syndicat...)+être engagé dans une contractualisation (mêmes conditions que celles de la majoration de l'aide aux ovins – contrat avec l'abattoir) - être engagé dans au moins un des appuis technique du CAP filière ou FAM
Mise en œuvre	Eleveurs
Demande Etat	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles PCAE
Autres financeurs	FEADER
Mise en œuvre du CAPEX	Les dossiers doivent être visés par une OP ou OPA et transmis à la CRACVL
Observation	Une exploitation ovine a la possibilité d'être accompagnée par le Conseil régional 2 fois sur la durée du CAP : 1 fois pour un investissement inférieur à 10 000€ HT et une fois pour un investissement supérieur à 10 000€ HT.

Action E-3 : Organiser des solutions pérennes d'appui aux éleveurs dans le travail

Objectif	Mettre en place des solutions pour assurer le soutien des éleveurs ovins lors des périodes de charge de travail importante. Organiser des solutions pérennes d'appui aux éleveurs dans le travail.
Description	<p>1/ Etendre l'identification des besoins des éleveurs (agnelage, autres travaux d'élevage) à l'ensemble de la région (besoins OBL identifiés dans le précédent CAP Ovins). Au sein de chaque OP coordonner la remontée des infos AREOC</p> <p>2/ Etudier les différentes solutions envisageables afin de mettre en adéquation les besoins des éleveurs et pérenniser l'emploi de postes dédiés, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module spécifique dans le cadre de la formation CAP MAIN D'ŒUVRE - Spécialisation d'un poste d'agent dans une OP, formé aux tâches spécialisées ovines, notamment la phase d'agnelage. - Spécialisation d'agent de Service de Remplacement (expérience CRA Auvergne) - Former des élèves en formation BTS et Bac Pro en productions animales <p>3/ supprimé</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de prise de contact Rapports intermédiaires
Indicateurs de résultat	Nombre d'éleveurs accompagnés
Calendrier	2017-2021
Coût	<p>E.3/Total=4 952€</p> <p>1/ 4 jours OP (1 jour CIALYN ; 1 jours TER'ELEVAGE et 1 jours OPALIM et 2 jours ABS)= 4x 550€ max (coût journalier) = 2200€</p> <p>2/ AREOC 5 jours x 550€ max (coût journalier)= 2752€</p>
Demande au Conseil régional	E.3/ 50% = 2476€
Bénéficiaire	CRACVL, OP, AREOC
Demande Etat	
Mise en œuvre	CRACVL, OP, AREOC, SR, OPA et autres acteurs de la filière ovine

Budget Prévisionnel révisé

CAP OVINS 3G - révision mi-parcours

Axes	Actions	Coûts € 4 ans	Inv Fonc	Aides Région €	% Conso Engagement au 24/04/19	Coûts € 4 ans révisés	Aides Région € révisées	
A- Appui technique et références	A-1 – Conforter et organiser le conseil ovin :	82 253 €	F	2 850 €	87%	84 453 €	3 950 €	
	<i>An° réflex°</i>							
	<i>Form° Tech</i>							
		<i>N° vert</i>						
	A-2 – Soutenir et développer l'accompagnement technique des éleveurs	336 000 €	I	168 000 €	86%	409 952 €	204 976 €	
	A-3 – Conduire les travaux d'expérimentation CIIRPO	1 104 272 €	I	100 000 €	75%	1 104 272 €	100 000 €	
	A-4 – Améliorer la gestion de l'herbe et des fourrages	250 117 €	I	40 019 €	hors cap	250 117 €	40 019 €	
	A-5 - Soutenir des projets d'étude innovants GEODE Résistance anthelminthiques	82 902 €	F	40 951 €	79%	82 902 €	40 951 €	
	A-6 - Amélioration génétique des races locales GEODE (2018-2019-2020)		F		33%	396 300 €	54 000 €	
A-7 - Maillage territorial du conseil en élevage (2019-2020)		I			30 800 €	15 400 €		
	S-TOTAL A.	1 855 544 €		351 820 €	72%	2 358 796 €	459 296 €	
B- Communication	B-1 – Réaliser une communication à destination de la filière et de ses partenaires signature CAP'OVIN	23 250 €	F	4 000 €	100%	26 250 €	5 500 €	
	B-2 – Organiser des journées régionales de filière :	129 346 €	F	37 950 €	53%	120 096 €	34 200 €	
	<i>JRO / JDO</i>							
	<i>St Benoît</i>							
		<i>Voyage étude</i>						
B-3 – Organiser une journée à destination des prescripteurs	9 500 €	F	2 000 €	100%	9 500 €	2 000 €		
B-4 - Soutenir le salon Tech'Ovin et la session d'accueil d'actifs	663 280 €	F	53 130 €	88%	659 290 €	50 515 €		

CAP OVINS 3G - révision mi-parcours

Axes	Actions	Coûts € 4 ans	Inv Fonc	Aides Région €	% Conso Engagement au 24/04/19	Coûts € 4 ans révisés	Aides Région € révisées
	<i>Coût salon</i>						
	<i>AREOC+Temps agents</i>						
	<i>Stagiaires+Frais logistique</i>						
	<i>Frais documents</i>						
	S-TOTAL B.	825 376 €		97 080 €	75%	815 136 €	92 215 €
C- Commercialisation et segmentation	C-1 – Développer et promouvoir les SIQO						
	C-2 – Soutenir les investissements dans les outils collectifs	100 000 €	I	4 000 €	55%	95 467.5 €	2 187 €
	*C-3 - Développer la production d'agneaux bios sur le premier semestre (2018-2019-2020)	34 100 €	F	13 750 €	83%	43 726 €	18 563 €
	S-TOTAL C.	134 100 €		17 750 €	77%	139 194€	20 750 €
D- Pérennité de la filière, installation et formation	D-1 - Accompagner la mise en place de troupeaux ovins						
	<i>Actualisation cas-types</i>	42 900 €	F	20 350 €	75%	42 900 €	20 350 €
	<i>bilan TEOvin</i>						
	D-2 - Accompagner la formation à l'élevage ovin	16 250 €	F	8 000 €	50%	14 750 €	6 500 €
	D-3 - Introduction d'ateliers ovins « clés en main » dans des exploitations céréalières ou de polyculture-élevage						
	<i>Supports comm°</i>	15 000 €	F	7 500 €	80%	21 600 €	10 800 €
	<i>Articles presse</i>						
<i>Suivi de projets</i>							
	D-4 - Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation Visites Cédants	41 800 €	F	19 250 €	87%	41 800 €	19 250 €
	S-TOTAL D.	115 950 €		55 100 €	76%	121 050 €	56 900 €
E- Travail en élevage	E-1 - Améliorer les performances du troupeau_Ovibox_v2	540 000 €	I	270 000 €	50%	540 000 €	270 000 €
	E-2 - Soutenir les investissements en élevage	1 000 000 €	I	350 000 €	28%	1 000 000 €	331 162 €

CAP OVINS 3G - révision mi-parcours

Axes	Actions	Coûts € 4 ans	Inv Fonc	Aides Région €	% Conso Engagement au 24/04/19	Coûts € 4 ans révisés	Aides Région € révisées
	E-3 – Organiser des solutions pérennes d'appui aux éleveurs dans le travail	53 750 €	F	24 125 €	10%	4 952 €	2 476 €
	<i>Identifier besoins</i>						
	<i>Solutions</i>						
	<i>Nouvelles actions</i>						
	S-TOTAL E.	1 593 750 €		644 125 €	37%	1 544 952 €	603 638 €
	TOTAL GENERAL	4 524 720 €		1 165 875 €	54%	4 979 128 €*	1 232 799 €*

hors
investissements 64%
élevages :

***attention action C3**: différence entre la fiche initiale créée à l'élaboration, et celle validée en CPR oct 18
initial: coût=34000€ / aide=13800€
CPR oct: coût=34100€ / aide=13750€

*intégration des actions financées précédemment par les conseils départementaux.



➤ **AREOC**
Association RÉgionale
de la filière Ovine
du Centre-Val de Loire

Filière ovine

en région Centre-Val de Loire

*Diagnostic, bilan, enjeux
et stratégie*

Mise à jour mi-parcours

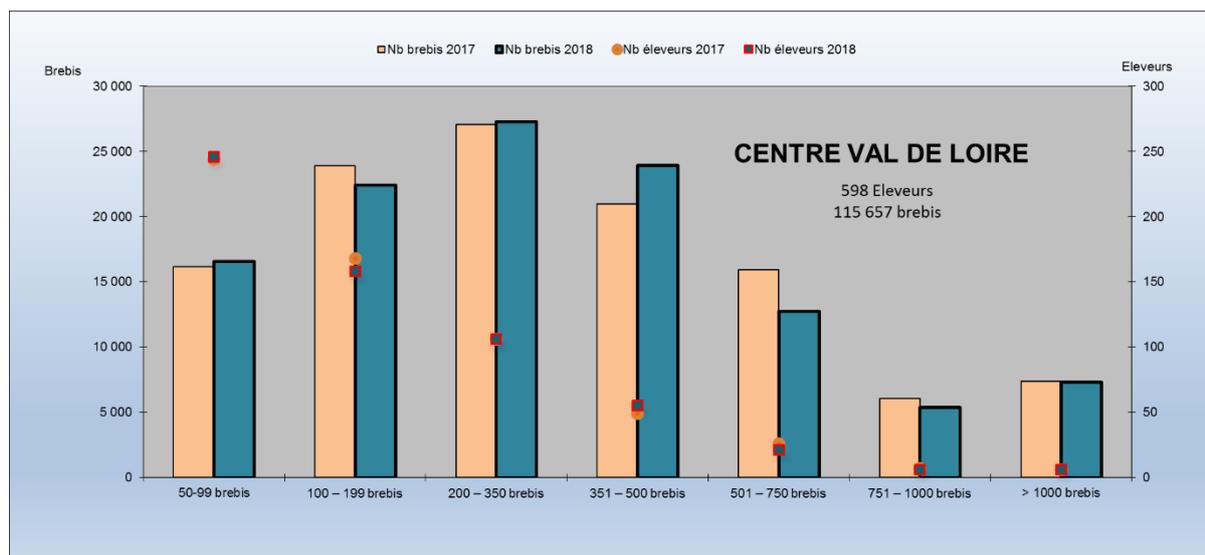
2019-04-23

Principales caractéristiques de la filière ovine régionale

exploitations ovines de la région

Cheptel et exploitations ovines

Avec près de **600 élevages** et **116 000 brebis déclarées à l'aide ovine en 2018**, le Centre-Val de Loire se maintient à la 7^e position des régions depuis 2010. La **part du troupeau ovins du Centre-Val de Loire dans le troupeau national était de 3,6% en 2016**. Après de fortes pertes de cheptel sur la période 2000-2014, le bilan pour la période 2014-2018 est moins négatif : - 7% des élevages et - 3% des brebis. En effet le troupeau moyen a poursuivi régulièrement son accroissement.



L'Indre et le Cher restent les principaux départements régionaux d'élevage ovin.

Il s'agit de troupeaux de brebis allaitantes dans la quasi-totalité des élevages.



Pyramide des âges

En 2010 on constate que les **30-40 ans sont beaucoup moins nombreux qu'en 2000** (85 éleveurs, contre 222 en 2000). Le départ légal à la retraite repoussé à 62 ans, les bonnes conditions de marché de ces dernières années ont incité les plus âgés à prolonger un peu leur activité ; quelques installations nouvelles et des augmentations de troupeaux expliquent le ralentissement de cette diminution du cheptel.

Par contre, la faible utilisation des formes sociétaires de type GAEC, ne favorise pas la transmission des exploitations lors des départs en retraite.

Phénomène nouveau qui a démarré depuis 2-3 ans : les plus jeunes générations de céréaliers s'intéressent à la production ovine, et plusieurs ont franchi le pas de la création d'un troupeau de taille moyenne, 150 à 250 brebis.

Systemes d'exploitations et races

D'après la base de données régionale TEOvin, 46% des troupeaux ovins se trouvent dans des exploitations de polyculture-élevage ; 19% en association avec des bovins et 35% sont des exploitations spécialisées ovins.

En ce qui concerne les races ovines présentes dans les exploitations, **la Romane**, le **Berrichon du Cher** et **l'Île de France** se trouvent en système bergerie. En zone herbagère, on trouve plutôt le **Vendéen**, le **Charollais** et le **Texel**. La **Berrichonne de l'Indre** et la **Solognote** sont présentes sur leur terroir, avec un développement de la création de petits troupeaux pour cette dernière.

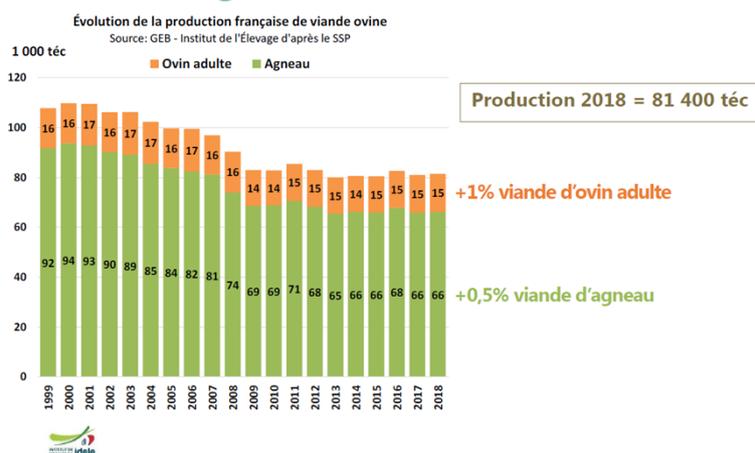
La production d'ovins en **mode biologique** représente **3% du troupeau régional** avec une tendance à l'accroissement depuis 2010. Le département du Loir-et-Cher occupe la 2^{ème} place après l'Indre pour le mode biologique.

production ovine de la région

Production de viande finie et abattage

La production de viande ovine avait connu une constante **diminution entre 2006 et 2013** (-22%) avec une **légère augmentation entre 2013 et 2014** (+1,7%). Depuis 2014, elle s'est globalement stabilisée avec des évolutions annuelles de + 3% entre 2015 et 2016, puis - 2% en 2017 et + 0,6% en 2018 et ce du fait de crises sanitaires et/ou périodes de sécheresse.

Au global, la production française de viande ovine a augmenté de 0,6% en 2018 /2017



L'essentiel de la production ovine régionale est abattu dans des outils situés à la périphérie, et valorisés dans des filières qualité anciennes et durables. Ces filières qualité ont besoin d'installations pour remplacer les élevages qui arrêtent leur activité et pour répondre à la demande croissante des consommateurs.

Des outils de faible capacité se maintiennent et assurent un service de proximité. Ce sont principalement des abattoirs mixtes dans lesquels **les ovins** représentent une **part minoritaire** de l'activité.

Un **marché français de viande d'agneau déficitaire** avec une **demande en production française de qualité** sur les années à venir, avec des prix qui s'érodent un peu, mais qui ont été accompagnés par une baisse relative des prix des principaux intrants ; mais sur ce point, une tendance inverse est à redouter les prochaines années.

Par ailleurs, **les conséquences du Brexit**, selon la forme qu'il prendra, restent une inconnue pour le marché de la viande ovine en Europe, et en France plus particulièrement (22% du marché français).

Résultats technico-économiques des élevages en région Centre

De 2015 à 2017, sur la base d'un échantillon constant d'exploitations, avec des effectifs en croissance de + 6%, la marge brute/brebis s'est améliorée de 2015 à 2016 de + 3%, mais s'est dégradée ensuite entre 2016 et 2017 de - 10% : productivité en baisse et charges d'alimentation en hausse du fait des problèmes sanitaires et de sécheresse prononcée à répétition. En 2017, les charges opérationnelles représentaient 5 € / kg de carcasse vendu réparties entre les charges d'alimentation pour 3,4 €, les

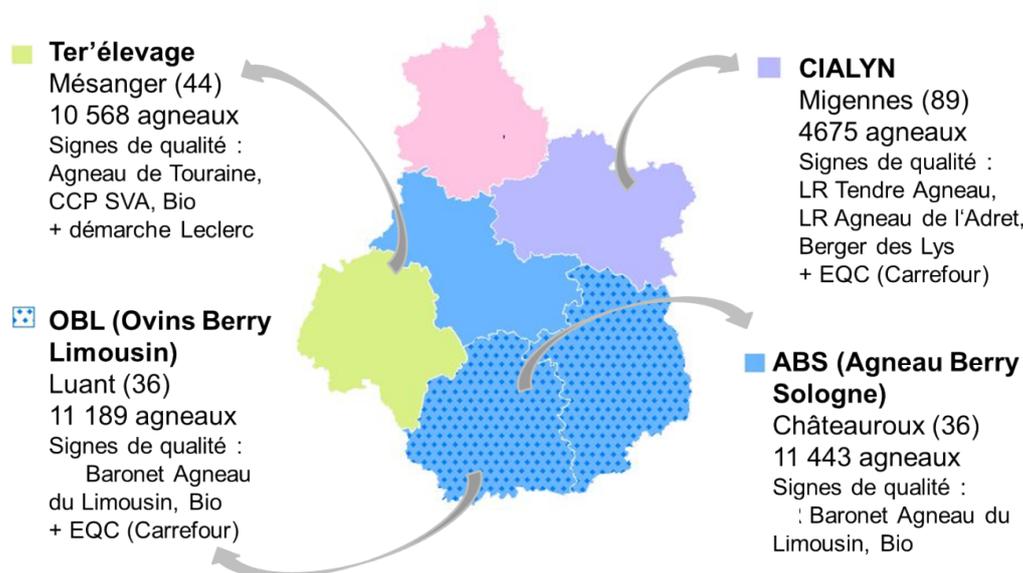
charges sur les surfaces fourragères pour 0,5 € et les autres frais d'élevages pour 1,2 € / kg de carcasse vendu.

Organisation de la filière ovine en région

Organisations de producteurs

La filière ovine régionale est organisée, depuis 2014, autour de 3 Organisations de Producteurs commerciales (OP), une coopérative agréée et une Organisation de Producteurs non commerciale : Agneau Berry Sologne (ABS) ; CIALYN ; Union OBL (Ovins Berry Limousin) des coopératives CCBE et CELMAR ; OPALIM ; Ter'élevage . Environ 260 éleveurs de la région **sont en OP** (soit 50 000 brebis environ), ce qui représente **44 % des éleveurs** possédant plus de 50 brebis.

Zones de collecte des Organisations Producteurs Commerciales :



Les formations en lycée agricole

Dans l'enseignement agricole de la région Centre-Val de Loire, la production ovine ne fait pas l'objet d'une formation spécifique mais est traitée dans le cadre des formations du secteur de la production agricole.

Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole, dont certaines comprennent un atelier de production ovine, sont support à la formation des jeunes.

Les ovinpiades :

Depuis quelques années, la filière ovine française cherche à susciter des vocations, notamment au travers du concours des ovinpiades des jeunes bergers. Une finale régionale est organisée chaque année, le 7 février dernier pour 2019, avec la participation de 5 établissements d'enseignement agricole régionaux. La finale nationale des 14èmes Ovinpiades des jeunes bergers s'est déroulée le 23 février dernier porte de Versailles, à Paris avec 38 participants au total.

Points forts, points faibles, opportunités et menaces de la filière ovine régionale

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Une bonne image de la production auprès des consommateurs ↻ Des besoins en capitaux modérés pour démarrer ↻ Des systèmes de production variés et adaptables à chaque exploitation ↻ Des apports en trésorerie rapides ↻ Une production de qualité avec des SIQO ↻ La complémentarité des circuits de commercialisation ↻ Une filière active et dynamique ↻ Une amélioration du revenu très liée aux améliorations techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Une production peu dense, « éclatée » sur le territoire régional qui génère la dispersion et l'isolement de certains producteurs ; des difficultés de collecte sur certaines zones ; un manque de représentation de la production ↻ Un manque d'information et de formation sur la filière dans les lycées ↻ Des coûts de production élevés, aggravés par un manque de techniciens à forte expérience, voire un manque de conseil technique spécialisé sur certains départements. ↻ Le manque d'investissements productifs en élevage ↻ La perte de l'ICHN pour une partie des élevages
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Actuellement, des prix rémunérateurs et une Aide Ovine PAC significative ↻ La présence d'un bassin de consommation « Orléans-Tours » et la proximité du bassin parisien ↻ La complémentarité intéressante de l'élevage ovin avec d'autres productions, notamment en zones céréalières 	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Une difficulté persistante à impliquer les banques et faire reconnaître la production ovine auprès des différents prescripteurs ↻ Un faible poids économique et politique de la filière par rapport aux autres productions ↻ Le manque de candidats pour s'installer ou travailler en élevage ovin ↻ L'impact du Brexit sur le marché français

Enjeux 2017-2021 de la filière ovine régionale

Dans les années à venir, la filière doit faire face à **trois principaux enjeux**, qui guideront sa stratégie de développement :

Le renouvellement des générations

- Partant du constat que la perte d'exploitations ovines se poursuit, de même que le vieillissement des producteurs, le manque de renouvellement des générations est donc toujours d'actualité et s'avère être un des enjeux les plus importants et urgents de la filière ovine.

La durabilité et la capacité d'adaptation des systèmes

- L'amélioration de l'organisation du travail et de la technicité des élevages, l'accompagnement technique des éleveurs, l'amélioration des coûts de production, le renforcement de l'autonomie alimentaire des exploitations ovines, le développement de systèmes mixtes, l'investissement... sont autant de notions qui renvoient à un enjeu de durabilité des systèmes, leur permettant de répondre aux contraintes de leur environnement tout en renforçant leur capacité d'adaptation. Les améliorations techniques sont plus que jamais nécessaires, en liaison avec la demande des marchés, pour conserver les valorisations et plus-values construites ces dernières années

La commercialisation

- Le lien au consommateur est à travailler en jouant sur les atouts existants... En ce qui concerne les circuits de commercialisation, il s'agit d'une part de développer les différents circuits de commercialisation en complémentarité, d'autre part, de privilégier autant que possible l'organisation de la filière car elle est jugée importante pour l'avenir et reste à conforter. L'évolution des signes de qualité vers une prise en compte de l'agro-écologie conforte l'importance de travailler sur notre accompagnement des systèmes vers plus de durabilité et une meilleure capacité d'adaptation en réponse aux exigences sociétales.

Stratégie de la filière ovine régionale 2017-2021

La stratégie que la filière souhaite mettre en place pour répondre à ses trois principaux enjeux s'oriente autour de **cinq grands axes de développement** que la filière a identifié comme prioritaires :

- **Appui technique et Références**
- **Communication**
- **Commercialisation et segmentation**
- **Pérennité de la filière, installation et formation**
- **Travail en élevage**

Bilan MI-PARCOURS du projet de filière de 3ème génération

Le CAP Filière Ovins 3ème génération a été adopté par la commission permanente du Conseil Régional le 7 avril 2017 et signé le 8 juin 2017.

Une satisfaction globale se traduit par un engagement sur deux ans de 36% du budget prévu pour les quatre années (41% hors investissements élevages) des actions prévues. Une projection sur 4 ans, aboutirait à un taux d'engagement respectivement de 72% et 82% hors investissements.

Quelques chiffres clefs, après 2 années de réalisation :

- **895 781 euros d'investissement** portés par **35 élevages**.
- **425 835 euros** du Conseil Régional en soutien à la filière, **dont 324 608 euros d'aides à l'investissement**.
- **140 éleveurs suivis par an en moyenne** pour renforcer, améliorer la technicité des éleveurs, favoriser l'autonomie de leur système de production et augmenter la valorisation de leur produit. Les techniciens de plusieurs OP et OPA sont intervenus sous forme de visites individuelles.
- **2 journées techniques régionales** ont été organisées dans des élevages de la région en 2017 et 2018.
- **L'appui du CIIRPO a été déterminant pour mener à bien plusieurs actions du CAP'OVIN**, comme par exemple la première journée découverte ovine pour 150 apprenants de la région.

Bilan MI-PARCOURS des actions

AXE A.	APPUI TECHNIQUE ET REFERENCES
---------------	--------------------------------------

ACTION A.1 Conforter et organiser le conseil ovin

1/ Animer une réflexion globale de la filière sur le conseil ovin

Sur la première partie du CAP'OVIN, un état des lieux et deux rencontres ont été organisées entre les responsables professionnels de l'AREOC et les membres du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture. Une enquête web a été réalisée pour évaluer les besoins des éleveurs sur le plan de la forme et du contenu du conseil. En deux ans, la situation a évolué avec l'arrivée dans l'équipe de conseillers ovins, de deux techniciennes en Indre et Loire et dans le Loir et Cher. En ce qui concerne le Loiret, une évolution récente en 2019 a été l'arrivée d'une nouvelle technicienne à l'O.P., et le départ d'une conseillère expérimentée de la Chambre d'Agriculture. **Pour cette deuxième période, il est proposé d'organiser une permanence téléphonique de conseillers tout au long de l'année, afin de ne pas laisser sans interlocuteur les éleveurs ovins de zones ou départements actuellement non couverts.**

2/ Animation Technique Régionale FranceAgriMer

Celle-ci est conduite depuis 2017 ; cependant les budgets consacrés à cette action régionale de FranceAgriMer n'ont pas permis de répondre à l'ensemble des demandes en 2017 et 2018. Ce dispositif fait l'objet d'un audit national et devrait donc évoluer à l'avenir.

3/ Constitution d'un groupe technique régional

Ce groupe technique se réunit trois fois par an : il a permis, entre autres, de définir les thèmes de compétences, et donc les complémentarités possibles, pour chaque conseiller ovin (restitution au Comité de filière).

4/ Journées de formation des techniciens

Deux journées ont été organisées : la première sur l'intérêt et la valorisation possible pour un éleveur d'un logiciel de gestion de troupeau ovin, la seconde sur l'utilisation d'un outil d'aide à la décision concernant la création d'un atelier ovin dans une exploitation de grandes cultures : OVICULTURES.

ACTION A.2 Soutenir et développer l'accompagnement technique des éleveurs

Cet appui a été réalisé sous forme de trois visites individuelles auprès de 140 éleveurs par an en moyenne. Il s'agissait d'éleveurs volontaires sur trois thématiques :

- Mise en place du troupeau, qui nécessite plus souvent 4 à 5 visites les premières années
- Amélioration de l'autonomie alimentaire de l'atelier ovin
- Prévention et hygiène sanitaires à l'occasion des différentes étapes de la conduite du troupeau

Les aspects économiques peuvent être abordés par le calcul d'une marge brute de l'atelier.

A mi-parcours, le COFIL souhaite ajouter de nouvelles thématiques, renforcer le nombre d'appuis techniques (en passant de 140 élevages suivis à 147 en 2020 et jusqu'à la fin du CAP) et ajuster le forfait d'intervention en cohérence avec le nouveau cadre d'intervention de la région (275€ de coût par intervention 0.5j, pour 2019 et 2020 au lieu de 200€). En effet, cette action centrale est importante pour accompagner les nécessaires évolutions techniques dans les élevages que ce soit sur les aspects techniques et économiques, mais aussi sur les questions environnementales, d'adaptation au réchauffement climatique, de bien-être animal.

ACTION A.3 Conduire les travaux d'expérimentation nécessaires

1/ Participation aux cellules techniques et au COST du CIIRPO

Plusieurs technicien-nes de la région participent régulièrement à ces instances qui permettent de faire le lien entre les expérimentations menées par le CIIRPO et les demandes des éleveurs.

2/ Soutien du CIIRPO pour les programmes de recherche et développement

Le renforcement significatif de l'implication du CIIRPO dans les actions du CAP'OVIN depuis 2017, a permis une meilleure prise en compte des demandes techniques des éleveurs adaptées au contexte régional.

Un des points forts du CIIRPO est la diversité des modes de diffusion de l'information :

- Pages Facebook du CIIRPO : 300 à 1 000 visites hebdomadaires,
- Vidéos courtes traitant de thèmes techniques,
- Lettres techniques par mail, articles de presse hebdomadaires ou mensuels, et Newsletter spécifique Centre Val de Loire,
- Fiches techniques, documents thématiques, posters, panneaux, diaporamas utilisables par les techniciens
- Rencontres et groupes de travail éleveurs et techniciens

Les activités de recherche font l'objet de points d'étapes et de bilans annuels d'activité.

Un travail spécifique a été démarré avec plusieurs ateliers ovins des fermes de Lycée agricole de la région. Un soutien est apporté pour la recherche d'innovations, l'organisation des journées techniques régionales, la réalisation d'une première journée découverte ovine à l'attention de 150 apprenants de la région, la mise en place d'ateliers ovins chez des céréaliers, la question de l'organisation du travail dans les élevages.

ACTION A.4 Améliorer la gestion de l'herbe et des fourrages

Le réseau Herbe et Fourrages est intervenu pour présenter son travail à l'ensemble du groupe technique régional ovin en début de période. Il a également participé aux ateliers des journées

régionales ovines. Une nouvelle technicienne a été formée. Un groupe spécifique ovin poursuit son activité. Ce programme évolue actuellement ; tenant compte des besoins et attentes exprimées par la filière ovine.

ACTION A.5 Soutenir des projets d'étude innovants

Résistance génétique des parasites aux anthelminthiques

La participation du Conseil Régional a permis que ce travail soit réalisé pour les quatre races ovines de la région regroupées au sein de l'organisation GEODE.

La caractérisation des béliers en station de contrôle ou centre d'insémination a été réalisée, il s'agit maintenant d'observer le comportement de leur descendance afin d'aboutir à leur qualification.

ACTION A.6 Amélioration génétique des races locales

Du fait des conséquences de la Loi Notre, cette action a été reprise à partir de 2018 avec un financement du Conseil Régional, et a été intégrée au Cap Filière Ovins à partir de cette mi-parcours.

Il s'agit de soutenir les programmes des races locales Berrichon du Cher, Charmoise, Berrichon de l'Indre et Solognote, qui sont des sections de l'organisme de sélection GEODE.

Pour les deux premières races, l'accent est mis sur la meilleure valorisation des outils de la sélections génétique que sont le testage sur descendance, la station de contrôle individuel en Berrichon du Cher, et le centre d'élevage en Charmoise.

Pour les deux autres races, il s'agit de mieux gérer la variabilité génétique et le risque de consanguinité pour un objectif de conservation du patrimoine génétique et de valorisation d'espaces herbagers plus difficiles.

Enfin, pour l'ensemble des races, il est visé un soutien à la promotion de celles-ci auprès des éleveurs ou futurs éleveurs par la participation à des manifestations locales, régionales et nationales.

ACTION A.7 Maillage territorial du conseil en élevage

Du fait des conséquences de la Loi Notre, cette action est intégrée au Cap Filière Ovins à partir de cette mi-parcours.

Il est recherché pour cette action, le maintien d'un service de contrôle de performances des troupeaux auprès des éleveurs adhérents sur tous les départements de la région. L'accent sera porté sur une visite de valorisation des données issues de ce suivi de troupeau, qui sera faite auprès de chaque éleveur. Celle-ci sera aussi l'occasion de diffuser les messages techniques et les orientations de filière.

Cet échange technicien-éleveur sur les résultats valorisables par ce dernier, apparaît nécessaire pour maintenir l'adhésion à ce service de conseil technique.

ACTION B.1 Réaliser une communication à destination de la filière et de ses partenaires*1/ Création d'une Newsletter « filière ovine » à destination des éleveurs et acteurs de la filière*

Cette Newsletter a bien été réalisée : le 6° numéro a été publié en mars 2019. Elle est diffusée à 500 destinataires ; elle contribue au lien entre les acteurs de la filière et permet de diffuser des informations d'actualités.

2/ Communication sur les actions du CAP filière et les contacts clés

Des éléments de communication ont pu être réalisés à l'occasion de ce CAP'OVIN 3° génération ; ils sont régulièrement utilisés sur les diverses manifestations : plaquette, kakémonos, support de présentations, pochette, flamme...

ACTION B.2 Organiser des journées régionales de filière à destination des éleveurs*1/ Mise en œuvre de journées régionales et départementales techniques à destination des éleveurs et acteurs de la filière*

Deux journées régionales ont été organisées les 26 septembre 2017 dans le Cher avec une soixantaine de participants, et le 13 septembre 2018 dans le Loir et Cher avec près de 100 participants. La prochaine journée régionale sera organisée le 14 mai 2019 dans l'Indre.

Ces journées sont très appréciées des participants éleveurs. De plus, les porteurs de projets dont les coordonnées sont recensées lors de diverses manifestations, viennent également à ces journées.

Une journée départementale a été réalisée en Indre et Loire le 30 janvier 2018. Pour 2019, une journée aura lieu dans le Loir et Cher le 24 octobre.

2/ Soutenir la participation à la foire de Saint Benoît du Sault.

Cette foire aux reproducteurs a lieu chaque année : elle regroupe bon nombre d'éleveurs à la recherche de reproducteurs qualifiés, et permet de maintenir une dynamique de territoire et de proximité.

3/ Organiser 1 voyage d'étude.

Celui-ci n'a pas pu être mis en œuvre faute de temps disponible pour son organisation. **A mi-parcours, le COFIL souhaite réorienter l'enveloppe dédiée au voyage (3750€ d'aide), action compliquée à mettre en œuvre, sur d'autres actions.**

ACTION B.3 Organiser une journée à destination des prescripteurs

La production ovine est mal connue des décideurs des banques et autres organisations professionnelles agricoles. De ce fait, les porteurs de projets ont du mal à trouver les soutiens nécessaires y compris sur le plan financier. Un groupe de travail régional a réalisé un kit d'information montrant les atouts de cette production et les résultats économiques obtenus dans les élevages. Une présentation à l'attention des prescripteurs, a été organisée le 1^{er} juin 2018 à Orléans. Une démultiplication a été faite également le 16 novembre 2018 à Tours dans le cas de Ferme Expo. Des responsables de réseau bancaires et des points accueil installation ont suivi ces journées d'information.

ACTION B.4 Soutenir le salon Tech'Ovin et la session d'accueil d'actifs

Lors de l'édition 2017, un stand Filière Ovine Centre Val de Loire a été mis en place avec

les personnes ressources sur les offres de reprise d'exploitations ovines de la région. Des documents sur les références technico-économiques et des témoignages d'éleveurs ont été diffusés.

Une session d'accueil d'actifs a été organisée : premier jour sur le salon avec un court exposé sur la filière, puis visite sur le salon des stands exposants mais aussi de nombreuses mini-conférences très fréquentées. Deuxième jour avec deux visites d'exploitations à reprendre et court exposé technique sur les systèmes de production pratiqués en région Centre Val de Loire. 12 stagiaires ont suivi l'intégralité de la session sur les deux jours.

Pour l'édition 2019, compte tenu du succès de la 1^{ère} session, il sera organisé ce même type d'évènement. Il est prévu de mieux articuler l'utilisation du stand pour avoir plusieurs temps forts et l'organisation d'une mini-conférence spécifique aux créations d'ateliers ovins chez des céréaliers de Centre Val de Loire. **Par ailleurs à mi-parcours le COFIL décide d'ajuster l'enveloppe au plus proche de ce qui a été réellement dépensé en 2017, en réorientant 2615€ d'aide sur d'autres actions.**

AXE C. COMMERCIALISATION ET SEGMENTATION

ACTION C.1 Développer et promouvoir les SIQO et mentions valorisantes

La promotion des SIQO existant des zones voisines, que les producteurs de la région approvisionnent, s'est poursuivie mais ne fait pas l'objet d'un financement du CAP'Ovin.

La question des zones non couvertes par ces SIQO fait toujours l'objet de réflexions par A.B.S. pour mettre en œuvre des mentions valorisantes. Un groupe d'éleveurs démarre aussi une réflexion pour la création d'une AOP Agneau sur la zone Sologne.

ACTION C.2 Soutenir les investissements dans les outils collectifs

La rénovation d'un centre de tri d'agneaux a bien été réalisée par une O.P. commerciale, mais en autofinancement total.

Plusieurs O.P. commerciales se sont équipés pour la lecture des boucles électroniques, en version mobile avec le soutien prévu pour cette action. **A mi-parcours, le COFIL décide de réorienter 1813€ d'aide qui ne sera pas consommée alors que l'ensemble des OP a prévu ses investissements. L'aide est plafonnée à 2 187€, correspondant aux demandes des OP sur 2017, 2018 et 2019, sur les 4000€ initialement prévus.**

ACTION C.3 Développer la production biologique

Il s'agissait de mettre en place une caisse de désaisonnement pour développer la production d'agneaux bio au premier semestre. Cette action a été validée en CPR d'octobre 2018. Sa mise en œuvre a donc démarré et devrait se développer pour la période 2019-2020. **A mi-parcours, le COFIL décide d'augmenter le nombre de jours dédiés à cette action (passant de 50j à 67.5j) afin que l'accompagnement puisse se poursuivre jusqu'à la fin du CAP.**

AXE D. PERENNITE DE LA FILIERE, INSTALLATION ET FORMATION

ACTION D.1 Accompagner la mise en place de troupeaux ovins

1/ Actualiser et organiser la valorisation des références cas-types

Ce travail a été réalisé par une mise à jour des références avec les données technico-économiques de la campagne 2016 : ces documents mis à jour ont été utilisés et diffusés

au cours des manifestations organisées en 2017 - 2018. De même, la mise à jour avec les données 2017 sont finalisées pour une utilisation et diffusion au cours des manifestations 2019.

2/ Produire régulièrement des références technico-économiques sur la production ovine régionale

La base de données TEOvin est approvisionnée par les techniciens réalisant les suivis d'assistance technique régionalisée financés par FranceAgriMer. Une synthèse des différents critères technico-économiques a été réalisée pour une soixantaine d'exploitations respectivement en 2017 (données de la campagne 2016) et 2018 (données de la campagne 2017). Un traitement a pu être également réalisé pour un échantillon constant de 48 exploitations. Ces données sont diffusées lors de l'assemblée générale de l'AREOC.

Un point de vigilance sera à avoir après 2020, pour maintenir des références ovines en Centre Val de Loire.

ACTION D.2 Accompagner la formation dans l'enseignement agricole à l'élevage ovin

Il s'agit d'aider les établissements à montrer des systèmes d'exploitation performants et à mettre en valeur l'élevage ovin. Le CIIRPO a accompagné les responsables des exploitations de ces établissements, avec ateliers ovins : la mise sur pied d'une expérimentation sur le pâturage cellulaire est à l'étude sur Montargis et une expérimentation sur les intérêts du pâturage des cultures intermédiaires dans les exploitations ovins/céréales était prévu sur Bourges et Montargis.

Le CIIRPO a organisé avec la participation des partenaires régionaux, une journée « portes ouvertes » pour les apprenants le 10 octobre 2018 à Tours Fondettes : 142 élèves et 11 accompagnants y ont participé : ils venaient de 5 établissements : Lycées de Montargis, Bourges, Vendôme et Tours, CFPPA de Tours et MFR de Vendôme. Les enseignants sont unanimes pour demander à renouveler ce type d'évènement en 2020. **A mi-parcours, le COFIL décide d'ajuster l'enveloppe au plus proche de ce qui a été réellement dépensé en 2018, et choisi de réorienter 1 500€ d'aide qui ne sera pas consommée. L'aide totale est plafonnée à 6 500€ au lieu des 8 000€ initialement prévus.**

ACTION D.3 Introduction d'ateliers ovins « clés en main » dans des exploitations céréalières ou de polyculture-élevage

La multiplication des supports de communication a été réalisée. La publication de témoignages dans des articles de presse a fait l'objet de publications au printemps 2018 dans tous les journaux agricoles de la région. Lors du salon Céréanov, une rencontre avec 12 porteurs de projets ovins et un stand ont été mis en œuvre par la filière.

Plusieurs projets ont pu bénéficier de l'appui d'un technicien pour leur élaboration et leur suivi.

Dans la poursuite du travail engagé en 2017 et 2018, le COFIL souhaite que l'action se poursuive jusqu'à la fin du CAP ; celle-ci s'inscrivant dans le plan de filière et la montée en gamme / SIQO. Afin d'amener les céréaliers à créer une activité ovine avec une réalité économique dans une démarche d'organisation de filière, des diagnostics seront réalisés. Pour cela l'action a été abondée d'une aide de 3 300€.

ACTION D.4 Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation

En 2017, une phase de mise en relation des conseillers élevages Chambres et OP a été réalisée avec les conseillers transmissions. Ce travail de visites en binôme s'est poursuivi sur 2018.

Sur les 70 jours prévus dans le CAP, les structures se sont engagées sur 36 jours en 2017 et 2018.

Par ailleurs on dénombre entre 6 et 18 installations aidées entre 2013 et 2017, et entre 45 et 70 passages au PAI.

AXE E TRAVAIL EN ELEVAGE

ACTION E.1 Améliorer les performances du troupeau : OVIBOX 2

Il s'agit d'accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leur cheptel sur le plan de la reproduction et de la génétique. Après un état des lieux initial, l'éleveur doit mettre en œuvre des pratiques d'enregistrement et d'exploitation de données pour la sélection des mères à agnelles afin de créer une nouvelle génération. Les années suivantes, l'éleveur choisit différentes pratiques à mettre en œuvre : diagnostics de gestation, béliers et/ou inséminations améliorateurs, service de contrôle de performances, achats d'agnelles qualifiées en renouvellement externe. Le suivi est annuel et un bilan est dressé au bout de 3 ans.

Pour 2017 et 2018, 57 élevages se sont engagés sur le travail de première année, et 39 élevages ont choisi une option de seconde année, principalement l'achat de béliers et/ou inséminations améliorateurs. Ce travail devrait se développer les années suivantes avec une incitation supplémentaire pour que les éleveurs s'équipent de logiciels de gestion de troupeau.

ACTION E.2 Soutenir les investissements en élevage

Pour la période 2017-2018, 35 projets ont été financés : 11 au PCAE et 24 au CAPEX, ce qui montre l'intérêt des éleveurs ovins pour ce dernier.

Les dossiers portent sur plusieurs types d'investissement à la fois : les équipements intérieurs de bâtiment d'élevage sont majoritaires ; on les trouve dans 60% des dossiers. Puis ce sont les clôtures fixes et mobiles dans 49% des dossiers. Dans 46% des dossiers, il s'agit de construction ou aménagements de bergerie, tunnels, bâtiments de stockage. Dans 26% des dossiers, on retrouve les aménagements d'abreuvement au pâturage, souvent associés aux investissements clôtures.

De façon plus secondaire, les éleveurs ont investi sur la fabrication d'aliments à la ferme, divers matériels et logiciels-lecteurs électroniques pour la gestion de leur troupeau.

Une fiche sera diffusée pour recenser les projets d'investissements à l'horizon 2020.

A mi-parcours, le COFIL décide d'ajuster l'enveloppe et de réorienter 18 838€ d'aide sur d'autres actions du CAP. Par ailleurs, afin de s'adapter à l'évolution des demandes et au plan filière, il choisit d'ajouter deux types d'investissements : les tunnels de stockage des fourrages, et le matériel pour l'adaptation de la bergerie à un programme lumineux pour dessaisonner naturellement, et les éleveurs ovins lait comme bénéficiaires éligibles.

ACTION E.3 Organiser des solutions pérennes d'appui aux éleveurs dans le travail

Une enquête sur les besoins des éleveurs en main d'œuvre lors des périodes de charge de travail importante a été réalisée dans quatre O.P.

L'étude des différentes solutions envisageables pour y répondre n'a pas permis de déboucher sur la mise en œuvre d'un nouveau service efficace et peu coûteux au sein des O.P.

Le COFIL décide l'arrêt de l'action du fait de la complexité à mettre en œuvre car tous les éleveurs ont besoin des mêmes services au même moment. Les emplois du SR ne correspondent pas aux besoins exprimés. La demande émanait des OP. Les OP sont en restructuration. La poursuite du sujet sera traitée en interne au sein des OP, avec l'appui du CIIRPO. L'enveloppe

financière (21 649€ d'aide) qui restait disponible sur cette action est réorientée sur les autres actions du CAP.